



COURRIER ARRIVÉ LE :
16 JUN 2017
 DREAL
 SERVICE ENERGIE ET SÉCURITÉ

DREAL 600

Ajaccio le *12/06/2017 n° 2014*

	SAD	INFO
DIR		
DIR Adj		
Adj DIR		
MCR		
SG		
SRET		
SBEP		
SI ADD		
SICP		
Sec DIR		
Signale		
DIR	DIR Adj.	Adj Dir.



COURRIER ARRIVE LE
 - 3 JUL. 2017-274
 DREAL CORSE - SRET
 Unité Sub. Haute Corse

vérifier que c'est la bonne qui est...

DEMANDE D'AUTORISATION DE DEFRICHEMENT DOSSIER N° F09417P014 – COMPLEMENTS

✓ Cave coopérative d'Aghione

Résumé

Compléments pour de demande de défrichement - examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact. Parcelle n°403. Dossier incomplet en ligne depuis le 07/03/2017.



Table des matières

Présentation de l'activité :	1
I. Caractéristiques générales du projet	2
1. Nature du projet	2
3. Urbanisme :	6
4. Projet en phase de réalisation	7
Les différentes phases des travaux :	7
Terrassements généraux :	7
Traitement des sols et voirie :	7
Réseaux :	8
Défense incendie :	8
Electricité :	8
Places de parking :	8
II. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée	10
1. Occupation des sols	11
Corine Land Cover	11
Géologie	11
2. Le site et ses alentours :	12
Réseau hydrographique	12
SAGE/SDAGE	14
Eau de forage :	17
Eau souterraine :	18
3. Topographie du site	19
4. Climat	20
5. Evaluation environnementales Natura 2000	21
Zones d'importances pour la protection des oiseaux :	30
III. Le milieu naturel et la biodiversité	31
1. Recensement de la tortue d'Hermann <i>Testudo hermanni</i>	31
2. Situation faune et flore :	31
Descriptif :	31
Localisation des forêts publiques	32
Végétation du site à défricher :	33
3. Mesures mises en places pour éviter/réduire ou compenser les impacts sur la faune et la flore	47
IV. Phase chantier et insertion paysagère	49
1. Durée des travaux de défrichage	49

2. Modalité des travaux de défrichage.....	49
3. Insertion paysagère du projet	50
Aménagements prévus sur le terrain :.....	50
Organisation et implantation des volumes :	50
Matériaux et couleurs de constructions :.....	51
Traitement des espaces libres :.....	51
Aménagement des accès et aires de stationnement :	51
Clôture :.....	53
V. Conclusion	56
Annexes :	57

Présentation de l'activité :

Les Vignerons d'Aghione sont producteur de vins rouges, blancs et rosés et en moûts destinés à être transformés et embouteillés sur le site ou expédié en vrac.

Ces produits s'adressent avant tout aux professionnels, grossistes comme grande distribution. La société dispose de 2 sites de productions en Corse, celui-ci concerne le conditionnement, et à long terme, la vinification.

Les Vignerons d'Aghione conditionnent déjà une partie des vins (19 500hl/an) sur ce site, essentiellement sous forme de « BIB » (cubis) et souhaitent agrandir les capacités de conditionnement notamment en bouteilles afin de porter la production conditionnée à 70 000hl à sur les 5 années à venir.

I. Caractéristiques générales du projet

1. Nature du projet

Pour faire face à cet accroissement d'activité, nous devons augmenter notre capacité de conditionnement de vinification et traitement des effluents vinicoles.

Cette extension aurait lieu sur notre site d'Aristone, sur la parcelle B403.

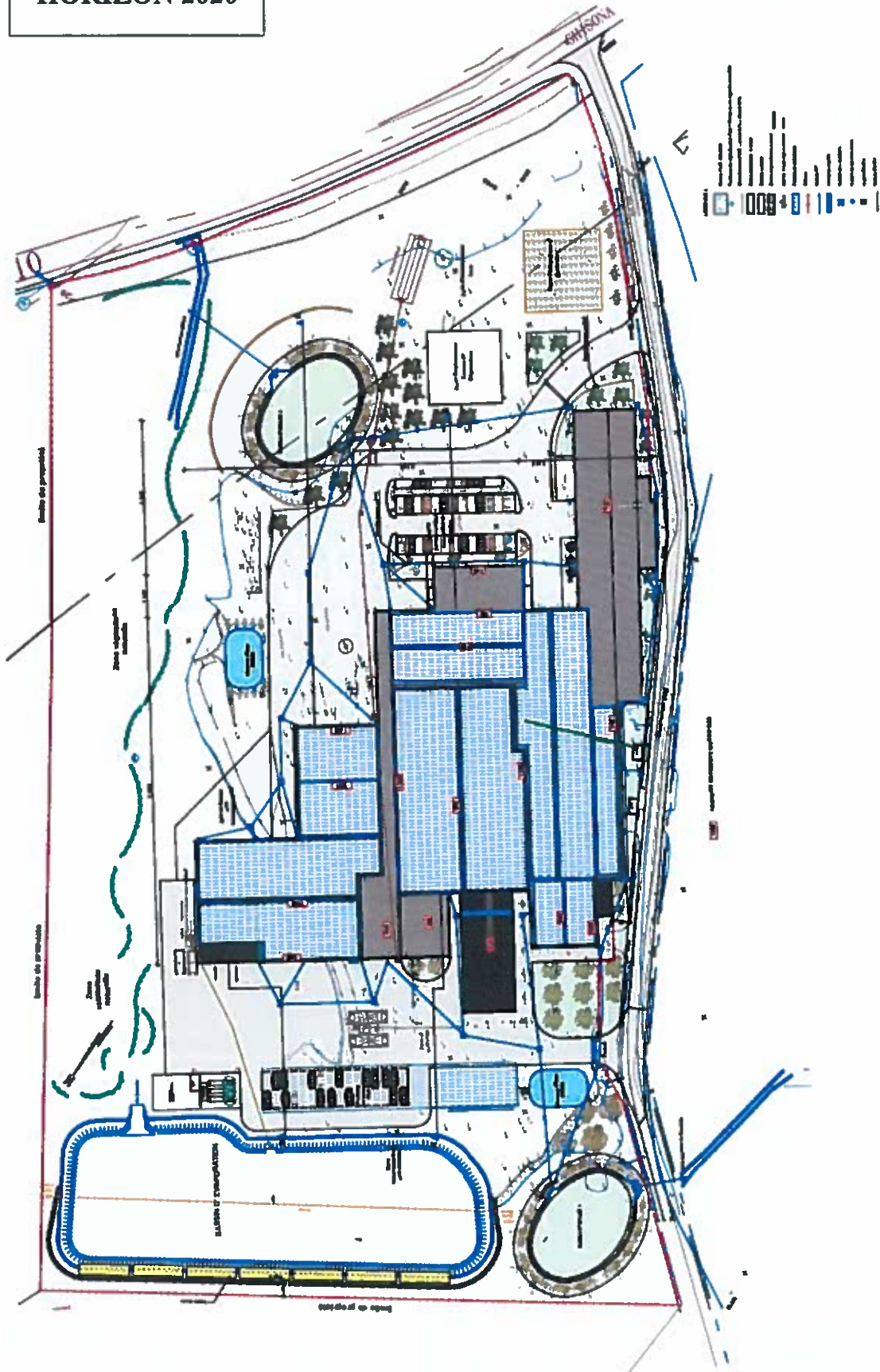
Notre demande de défrichage porte sur une surface de 2ha, la répartition se décompose en 1/3 en surface couverte, 1/3 en voirie et parking et 1/3 en protection incendie et traitement de l'effluent.

Etat actuel du site :



Figure 1 : Site d'Aristone - Source : géoportail

**PROJET –
HORIZON 2020**



PROJET DE MAJORATION DE LA CAVE COOPÉRATIVE D'AGHIONE
 Architecte : S.A.S. ARISTONE
 Adresse : 10100, Agnone
 Tél : 0479 861111
 Site : www.aristone.com
 Date : 2016

EXTENSION ET RESTRUCTURATION DE LA CAVE COOPÉRATIVE D'ARISTONE
 Plan de masse général
 N° de plan : PC-02b
 Échelle : 1:1000
 Date : DÉCEMBRE 2016

CAVE COOPÉRATIVE D'AGHIONE
 N° de plan : PC-02b
 Échelle : 1:1000
 Date : DÉCEMBRE 2016

PC-02b

Figure 2 Plan final du projet - horizon 2020

2. Implantation du site :

Le site à défricher se situe sur la commune d'Aghione. Il se trouve au niveau des bordures de la commune de Ghisonaccia au lieu-dit Aristone.

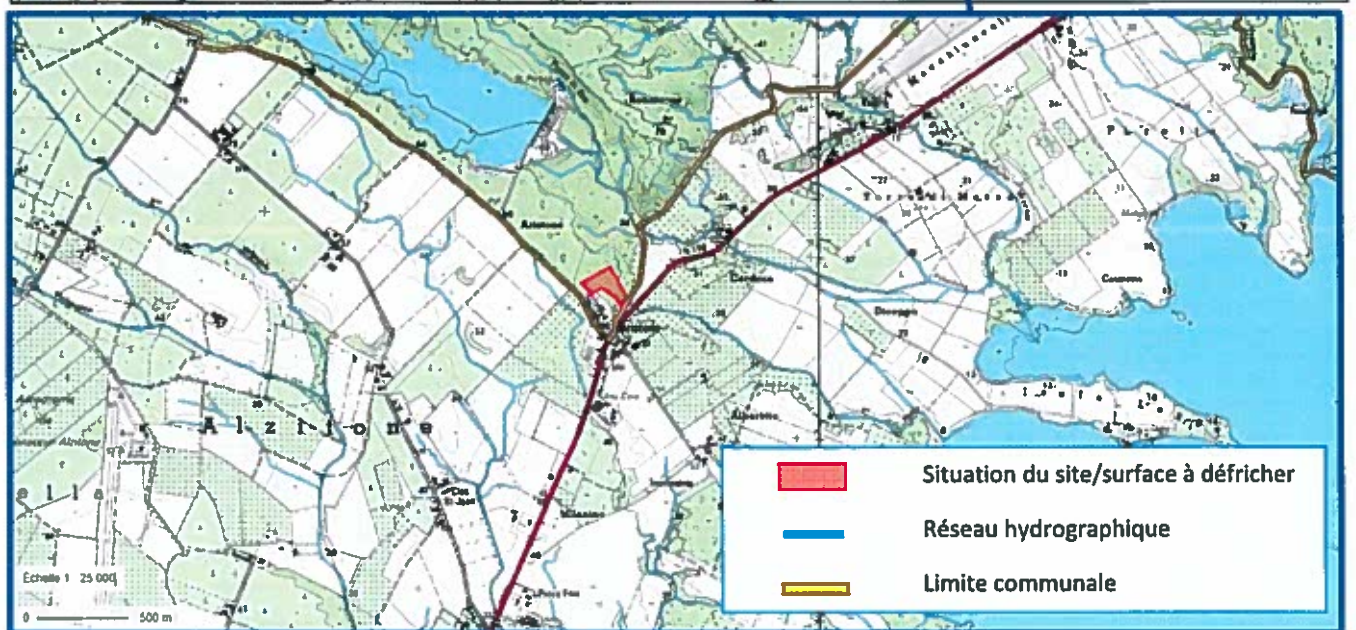


Figure 3 Carte IGN 1/25000 du site SOURCE : Géoportail

3. Urbanisme :

La commune d'Aghione possède un PLU (Plan Local d'Urbanisme) approuvé par délibération en conseil municipal du 15 juin 2013.

Selon ce document, l'usine se trouve en zone UZ.

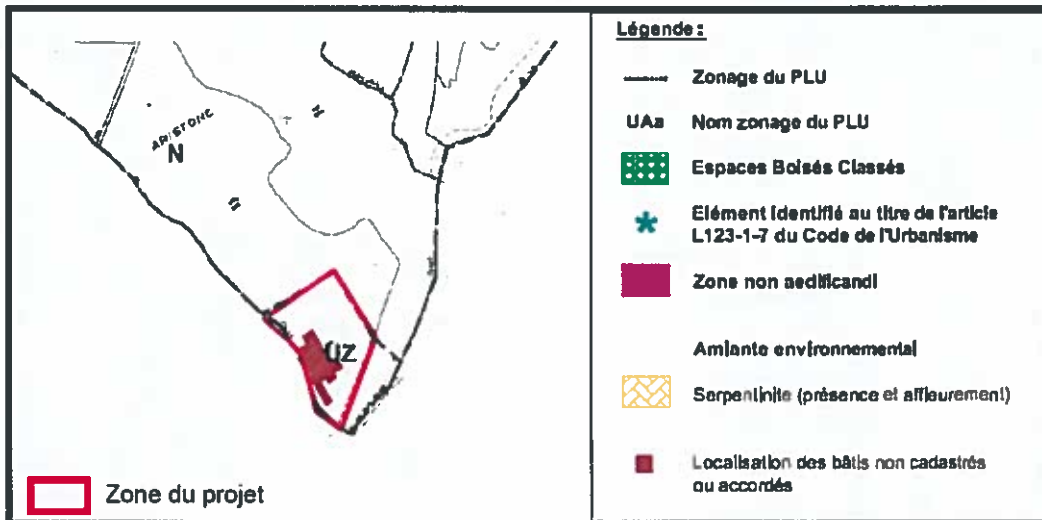


Figure 4 PLU site

4. Projet en phase de réalisation

Les différentes phases des travaux :

2017 :

- Augmentation de la capacité de la cuverie afin de la porter à 25 000hl
- Création d'un bassin d'évaporation forcé de 4000m²

2018 :

- Augmentation de la capacité de la cuverie afin de la porter à 45 000hl
- Ajout de 12 évaporateurs forcés
- Tranche 1

2019 :

- Augmentation de la capacité de la cuverie afin de la porter à 55 000hl
- Ajout de 5 évaporateurs forcés supplémentaires
- Création des nouveaux bâtiments de stockage secs et à atmosphère conditionnée
Tranche 2

2020 :

- Augmentation de la capacité de la cuverie afin de la porter à 70 000hl
- Ajout de 3 évaporateurs forcés supplémentaires

2021 :

- Capacité de la cuverie stable à 70 000hl
- Mise en service de l'atelier de pressage du raisin (25 000hl)
- Ajout de 7 évaporateurs forcés supplémentaires
- Tranche 3

Terrassements généraux :

Zone nouveaux bâtiments : Extraction de toutes les terres végétales et les déblais qui seront remplacés par des matériaux nobles. La terre végétale sera répartie sur l'ensemble du site pour les zones végétalisées.

Les déblais de sous couches inférieure seront retraités par l'entreprise effectuant les travaux.

Un géotextile servira d'isolant afin que les matériaux rapportés n'aient aucuns contacts avec les sous couches de sol.

La partie inférieure de dallage sera protégée par un polyane afin d'éviter toute remontées capillaire.

Traitement des sols et voirie :

L'ensemble des voiries de circulation sera imperméabilisé par un enrobé et toutes les eaux collectées seront dirigées vers des bassins d'orages via un séparateur d'hydrocarbure.

Réseaux :

Eau potable : Alimentation des outils de vinification et de conditionnement

Effluents type vinicoles : redirigés vers une station de traitement type évaporation forcé

Eaux vannes : traitées sur un assainissement autonome

Eaux de toiture : dirigés avec les eaux de parkings vers un bassin d'orage

Tous les réseaux seront enfouis conformément à la norme ICPE

Défense incendie :

Demande pour installation de la borne incendie le long de la route communale

Une bâche incendie d'une réserve de 120m³ sera présente ; voir plan page 3

Electricité :

Déplacement du transformateur EDF (privé) dans l'extension. Ce déplacement va générer un **enfouissement de la ligne haute tension** en périphérie du site.

Tous les réseaux basse tension seront véhiculés par des gaines technique dans l'enceinte du bâtiment.

Places de parking :

Le nombre de places de parking prévus pour horizon 2020 est de 64 places.

5. Surface précise à défricher :



Figure 5 : Surface à défricher

Source : Géoportail

Nombre arbres abattus (approximatif) :

Selon le rapport d'expertise forestière menée par Hubert AUDEVAL, la parcelle 404 attelant à la 403 est composée d'environ 1100 tiges d'eucalyptus par hectare. Nous pouvons donc en déduire qu'approximativement, **2200 arbres seront abattus.**

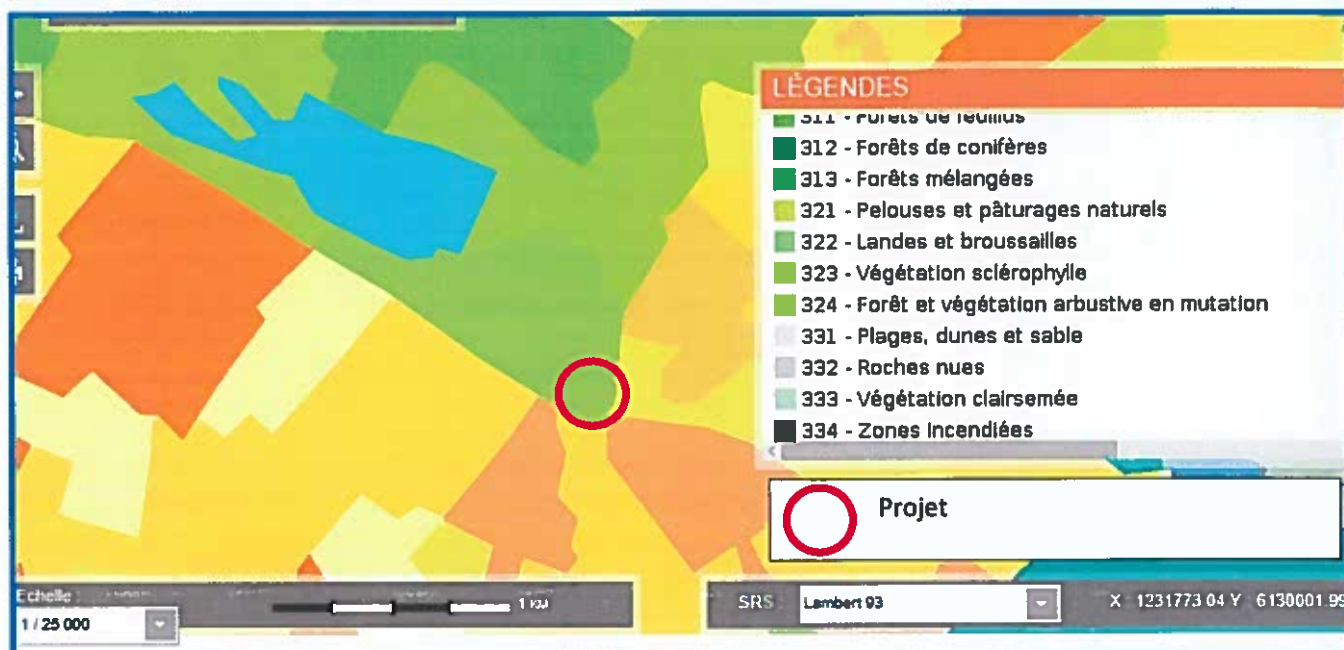
Numéro de cadastre de la parcelle : B403 sections Communes d'AGHIONE

L'intégralité du rapport d'expertise forestière se trouve en annexe n°3

II. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

1. Occupation des sols

Corine Land Cover



Grâce à la carte Corine Land Cover de 2006, nous pouvons voir que la nature de la végétation est de type sclérophylle.

Géologie

Le rapport d'étude de Tereo de 2013 nous apprend que la zone d'étude est implantée sur une formation alluviale rouge à galets (Fu). Les galets et les blocs sont enrobés dans une matrice argilo-sableuse rubéifiée.

Au niveau du pH du sol, le territoire corse se caractérise par un sol acide.

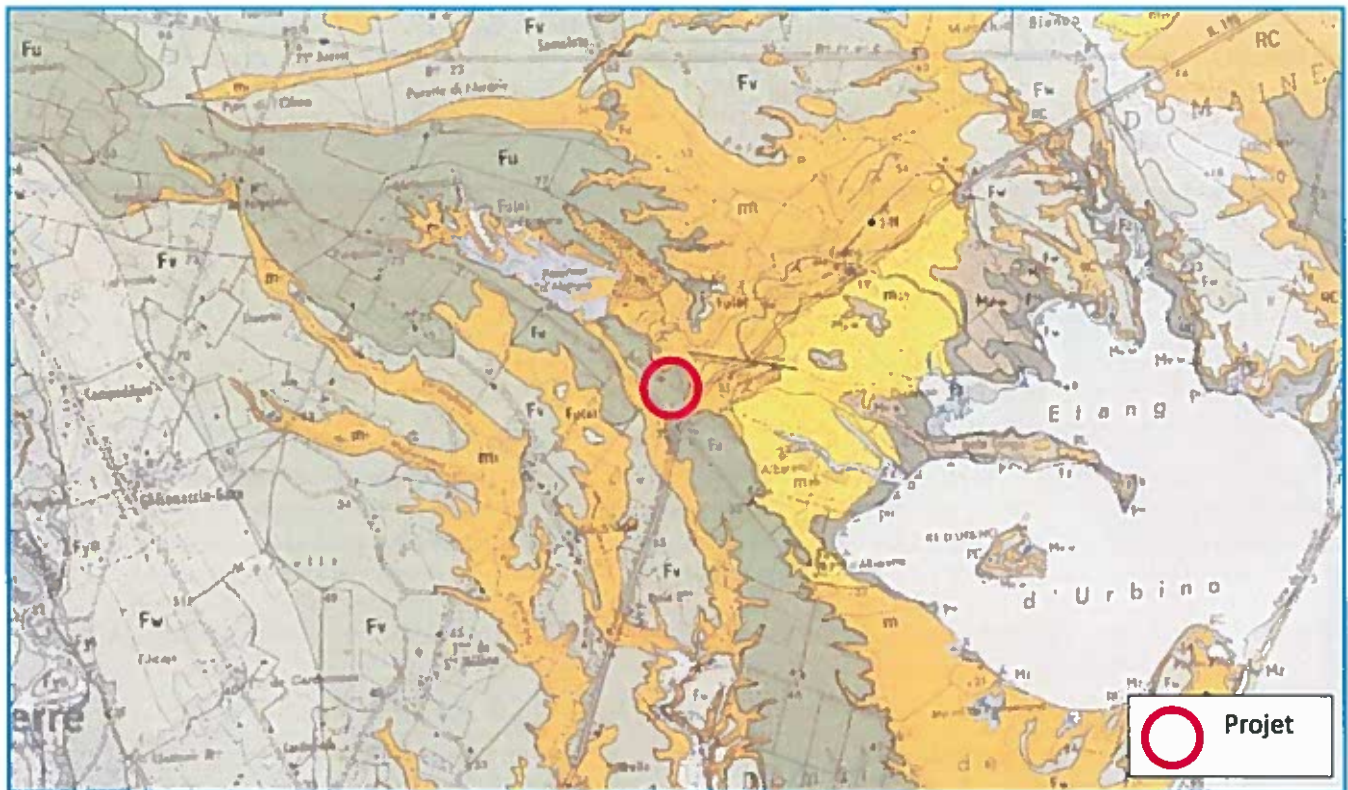


Figure 7: Carte Géologie - source Infoterre

2. Le site et ses alentours :

Réseau hydrographique :

Le ruisseau de Suartone et le ruisseau d'Arato sont susceptibles de recevoir les écoulements d'eau provenant des installations.

Ces ruisseaux appartiennent à la zone hydrographique « Côtiers du Tavignano au Fium'Orbu Y940 » et à la masse d'eau « FRER 11853 Ruisseau d'Ancatorta ».

L'installation est située à cheval sur les deux bassins versants des ruisseaux présents ci-dessus. Le cheminement des eaux à l'état initial est le suivant :

- Ruisseau de Suartone
 - Ruisseau d'Ancatorta
 - Ruisseau de Migliareccia
 - Ruisseau de Nieluccio
 - Mer Tyrrhénienne
- Ruisseau d'Arato
 - Etang d'Urbino
 - Mer Tyrrhénienne

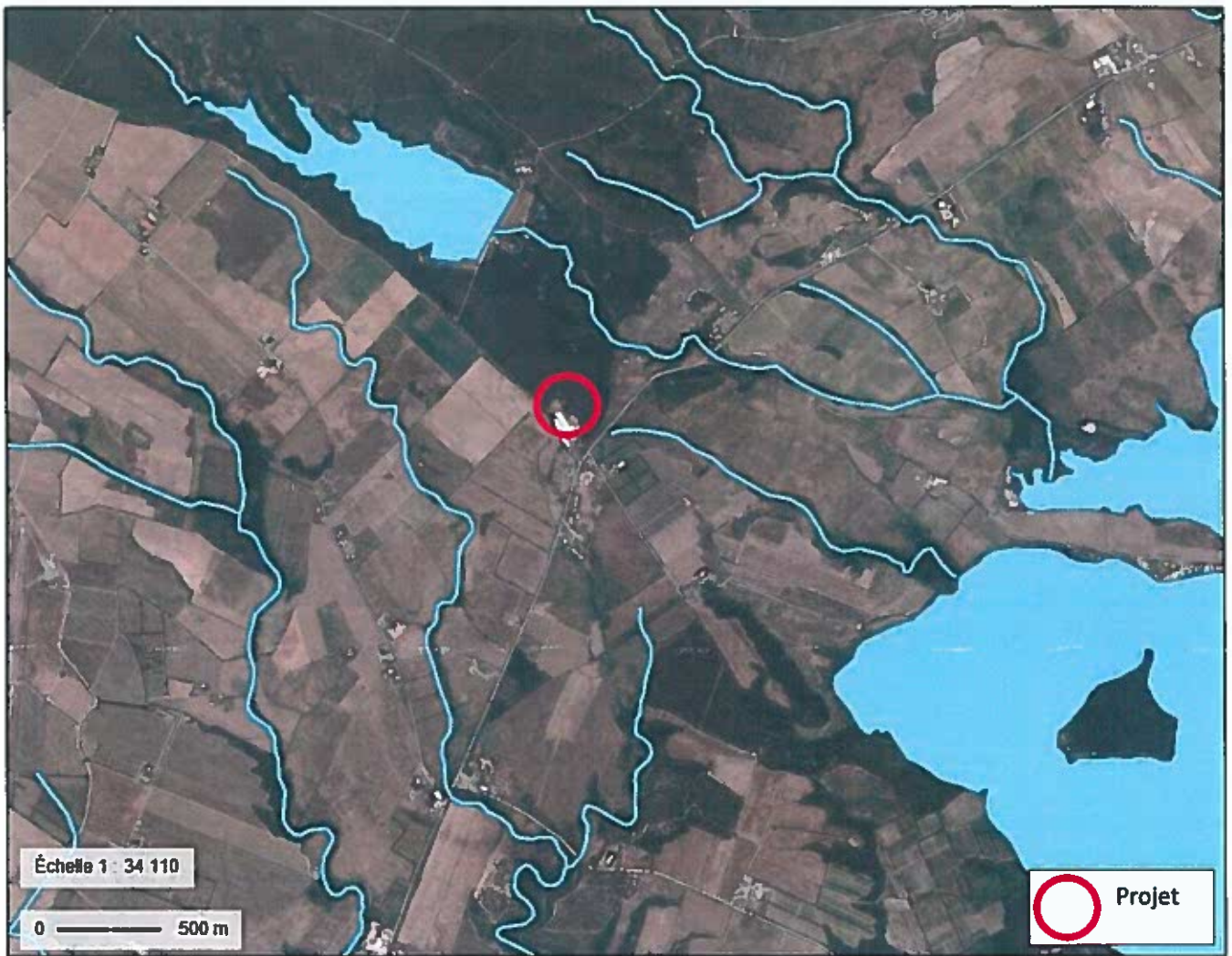


Figure 8 Réseau hydrographique présent autour du site Source : Géoportail

Schéma d'aménagement et de gestion des eaux prévus par les articles L. 212-3 à L.212-6 :

Pas de SAGE en cours dans le bassin versant du site d'Aristone. Voir ci-dessous.

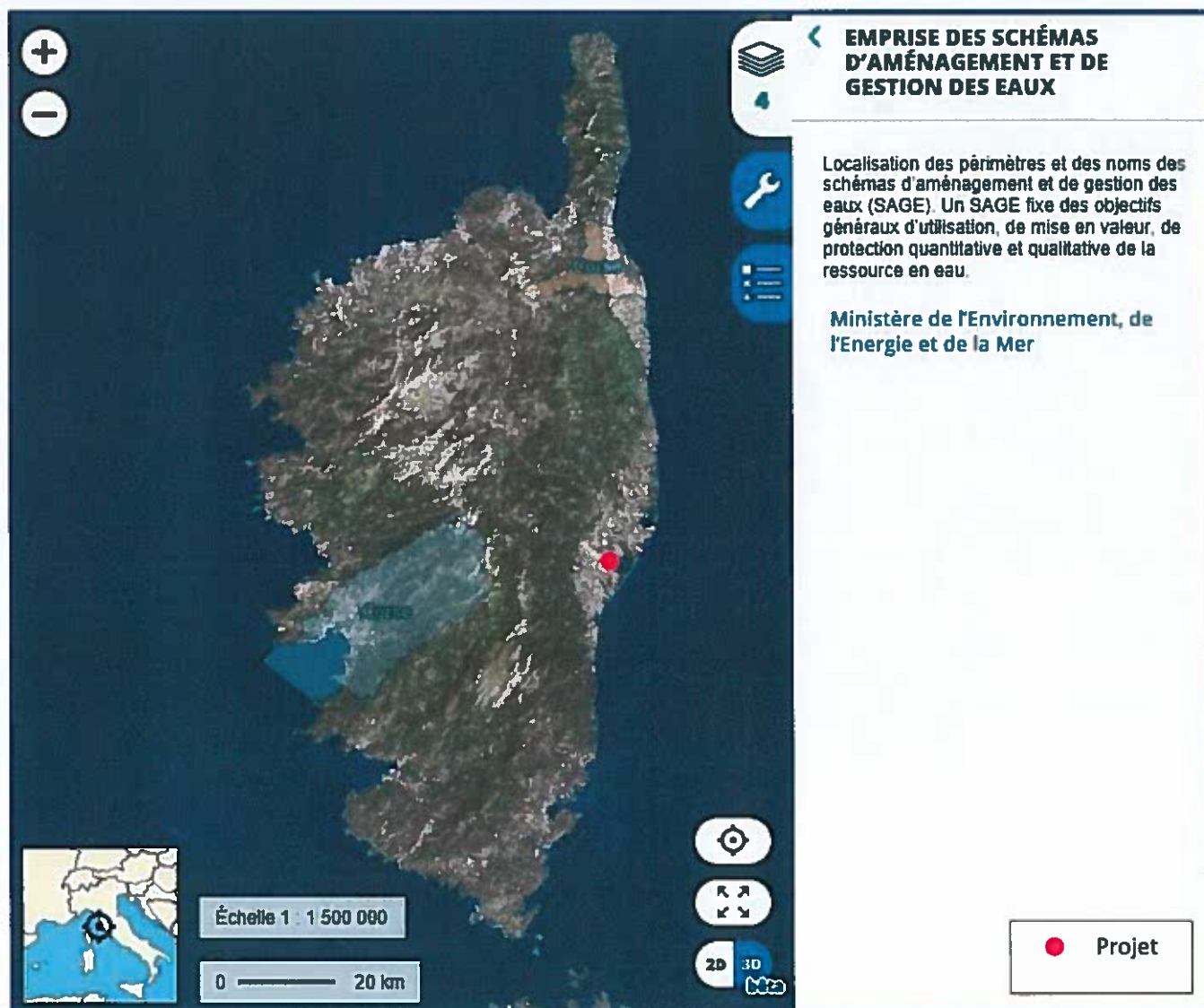


Figure 9 : SAGE de Corse

Schéma directeur d'aménagement et de gestion des eaux prévu par les articles L.212-1 et L.212-2 du code de l'environnement :

L'installation est soumise au SDAGE Bassin de Corse 2016-2021. Les mesures de celui-ci abordent les grands principes suivants :

- Orientation fondamentale 1 : Assurer l'équilibre quantitatif de la ressource en eau en anticipant les conséquences des évolutions climatiques, les besoins de développement et d'équipement
- Orientation fondamentale 2 : Lutter contre les pollutions en renforçant la maîtrise des risques pour la santé
- Orientation fondamentale 3 : Préserver et restaurer les milieux aquatiques, humides et littoraux en respectant leur fonctionnement
- Orientation fondamentale 4 : Conforter la gouvernance pour assurer la cohérence entre aménagement du territoire et gestion concertée de l'eau
- Orientation fondamentale 5 : Réduire les risques d'inondation en s'appuyant sur le fonctionnement naturel des milieux aquatiques

Mesures et compatibilité de l'installation avec les mesures qui la concernent :

1. ASSURER L'EQUILIBRE QUANTITATIF DE LA RESSOURCE EN EAU EN ANTICIPANT LES CONSÉQUENCES DES ÉVOLUTIONS CLIMATIQUES, LES BESOINS DE DÉVELOPPEMENT ET D'ÉQUIPEMENT	
1-01	Optimiser la gestion des ouvrages existants
1-02	Disposer d'une méthode d'approche des débits minimaux biologiques
1-03	Mettre en pratique des règles de partage entre les besoins du milieu et les différents usages
1-04	Créer des ressources complémentaires ou de substitution pour assurer la distribution sur tout le territoire
1-05	Inciter tous les acteurs à la recherche de solutions techniques et à la mise en oeuvre de pratiques plus économes en eau
1-06	Organiser une cohérence entre la gestion quantitative en période de sécheresse et les objectifs quantitatifs des masses d'eau
1-07	Progresser dans la connaissance des ressources en eau et des prélèvements
1-08	Poursuivre la définition de régimes hydrauliques fonctionnels aux points stratégiques de référence des cours d'eau
1-09	Poursuivre la définition de niveaux piézométriques de référence et de volumes prélevables globaux pour les eaux souterraines
1-10	Conforter les connaissances sur les effets prévisibles du changement climatique et ses conséquences sur les milieux et la ressource

Un piézomètre a été creusé à l'est du site, mais il est resté sec, la nappe est donc inaccessible sur le site.

Des mesures d'économies d'eau (lavages haute pression, utilisation de mousses, système d'arrêt automatique des pompes de poussage à l'eau seront mises en place. Un projet de nettoyage en place (NEP) ou Clean in place (CIP) est à l'étude et devrait être mis en place sur le site. Ce procédé qui recycle les eaux de rinçage et de lavage permet d'optimiser la quantité d'eau de lavage et la qualité du lavage (mesure 1-05).

2. LUTTER CONTRE LES POLLUTIONS EN RENFORÇANT LA MAÎTRISE DES RISQUES POUR LA SANTÉ	
2A	POUSUIVRE LA LUTTE CONTRE LA POLLUTION
2A-01	Achever l'établissement et la mise en oeuvre de schémas directeurs d'assainissement qui intègrent les objectifs du SDAGE
2A-02	Réduire la pollution par les eaux pluviales
2A-03	Améliorer la gestion des déchets
2A-04	Améliorer le fonctionnement des ouvrages et promouvoir l'assainissement non collectif
2A-05	Lutter contre les pollutions d'origine agricole et agroalimentaire
2A-06	Réduire les rejets des sites industriels
2A-07	Assurer la veille sur les substances dangereuses
2A-08	Réduire les pollutions par les substances qui concentrent les agglomérations
2A-09	Adapter les conditions de rejet pour préserver les milieux récepteurs particulièrement sensibles aux pollutions
2A-10	Engager des programmes d'actions coordonnées dans les milieux particulièrement sensibles aux pollutions
2A-11	Prévenir les risques de pollution accidentelle dans les territoires vulnérables

Le site est équipé d'un réseau séparatif qui permet de réduire la pollution des eaux pluviales. Les eaux pluviales sont donc collectées indépendamment des eaux usées puis dirigées vers deux bassins de rétention qui ont pour fonction de réguler le débit rejeté tout en abattant, par décantation, une partie de la pollution liée aux matières en suspension.

Les aires de dépotages seront équipées de rétention ce qui permet de limiter les risques de pollution du milieu récepteur en cas de déversement accidentel.

3. PRÉSERVER ET RESTAURER LES MILIEUX	
3A	PRÉSERVER ET RESTAURER LE FONCTIONNEMENT DES MILIEUX AQUATIQUES ET LITTORAUX
3A-01	Identifier, préserver et restaurer l'espace de bon fonctionnement des milieux aquatiques, humides et littoraux et des eaux souterraines
3A-02	Restaurer la continuité écologique des milieux aquatiques
3A-03	Mettre en oeuvre une politique de gestion des sédiments
3A-04	Préserver et restaurer les bords de cours d'eau et plans d'eau et les bois alluviaux
3A-05	Engager des diagnostics visant à mieux cerner les impacts des perturbations dans le temps et dans l'espace
3A-06	Maîtriser les impacts des nouveaux ouvrages dans le respect des objectifs environnementaux du SDAGE
3A-07	Assurer la compatibilité des pratiques d'entretien des milieux aquatiques et d'extraction en lit majeur avec les objectifs environnementaux

Le projet n'est pas concerné par la présence de cours d'eau dans son emprise ou à proximité immédiate.

3B	INTÉGRER LA GESTION DES ESPÈCES DE LA FAUNE ET DE LA FLORE DANS LES POLITIQUES DE GESTION DE L'EAU
3B-01	Disposer d'un état des lieux et organiser le suivi des espèces ou groupements d'espèces caractéristiques du fonctionnement des milieux aquatiques et littoraux ainsi que des zones humides du bassin
3B-02	Mettre en oeuvre une gestion des espèces autochtones cohérente avec l'objectif de bon état des milieux
3B-03	Identifier et préserver des réservoirs biologiques
3B-04	Mettre en oeuvre une gestion planifiée du patrimoine piscicole d'eau douce en tenant compte des peuplements de référence
3B-05	Lutter contre les espèces exotiques envahissantes avec des moyens appropriés

Le site du projet existe depuis de nombreuses années et est en grande partie imperméabilisé. Il n'est pas concerné par la présence de cours d'eau ou de zone humide.

3C	PRÉSERVER, RESTAURER ET GÉRER LES ZONES HUMIDES
3C-01	Définir une stratégie de préservation, de restauration et délimiter des zones humides naturelles prioritaires
3C-02	Mobiliser les outils financiers, fonciers et environnementaux en faveur des zones humides
3C-03	Développer la gouvernance locale avec un accompagnement des acteurs à l'échelle régionale
3C-04	Améliorer la connaissance au service de l'action
3C-05	Déployer des indicateurs de suivi de l'état des zones humides
3C-06	Mettre en réseau connaissance, information et sensibilisation

Il n'y a pas de zone humide dans ou à proximité du projet.

3D	PRÉSERVER ET RESTAURER LES ÉCOSYSTÈMES MARINS ET LAGUNAIRES
3D-01	Résorber les pollutions portuaires
3D-02	Favoriser la mise en oeuvre de schémas d'orientation territorialisés des opérations de dragage et des filières de gestion des sédiments évolutifs et adaptés aux besoins locaux
3D-03	Gérer le trait de côte en tenant compte de sa dynamique
3D-04	Prendre en compte l'érosion côtière du littoral
3D-05	Engager des actions de préservation ou de restauration physique spécifiques aux milieux marin et lagunaires
3D-06	Organiser les usages maritimes en protégeant les secteurs fragiles
3D-07	Gérer les macro-déchets du littoral
3D-08	Limitier l'introduction d'espèces non indigènes

Le projet n'est pas situé en zone littorale. Seul le rejet des eaux pluviales sont susceptibles d'avoir un impact sur les écosystèmes marins et lagunaires via le réseau hydrographique et l'étang d'Urbino.

Le projet est trop éloigné de la côte pour avoir un impact direct. Il faut simplement rappeler qu'il n'y a aucun rejet d'eau industrielle dans les eaux de surface. Les eaux pluviales seront séparées des eaux industrielles, traitées et régulées en débit avant rejet vers l'un des 2 ruisseaux qui drainent le site.

4. CONFORTER LA GOUVERNANCE POUR ASSURER LA COHERENCE ENTRE AMENAGEMENT DU TERRITOIRE ET GESTION CONCERTEE DE L'EAU	
4-01	Développer la gestion locale et concertée
4-02	Privilégier des périmètres d'intervention opérationnels
4-03	Cibler les objectifs des SAGE, des contrats de milieux et des autres démarches locales de gestion de l'eau sur les priorités du SDAGE
4-04	Rendre cohérents les projets de développement et d'aménagement du territoire avec ceux de protection et de gestion des milieux aquatiques
4-05	Assurer une maîtrise du développement des différentes activités
4-06	Intégrer les dimensions sociales et économiques dans la mise en oeuvre des objectifs environnementaux
4-07	Se donner des outils de progrès pour une réelle solidarité économique et optimiser les financements publics

Le site industriel n'est pas directement concerné par la gouvernance. Cependant, ce projet d'extension de capacité est une opportunité pour améliorer la gestion des eaux et les risques de pollution (mesure 4-07).

Eau de forage :

Le site d'Aristone n'est pas équipé de forage. Quatre ouvrages captant les eaux souterraines se situent dans un rayon de 4km autour de la zone d'étude.



Figure 10 : Ouvrages présents aux alentours du site - Source Infoterre

Eau souterraine :

Dans le cadre du diagnostic de TERE0 en 2013, des sondages ont été réalisés, ils allaient jusqu'à 3 mètres de profondeur et n'ont pas montré la présence de la nappe. Un sondage a été poursuivi jusqu'à une profondeur de 7,5 mètre, et aucune nappe n'a été rencontrée à cette profondeur.



Figure 11: Piezo Tereo

Sondage	Sources auditées	Coordonnées Lambert II		Profondeur du sondage (m)
		X	Y	
S1	Implantation systématique aléatoire	1 188 376	1 699 470	1
S2		1 188 370	1 699 454	1
S3		1 188 357	1 699 452	1
S4		1 188 373	1 699 393	1
S5		1 188 406	1 699 426	1
S6		1 188 468	1 699 397	1
S7		1 188 448	1 699 366	1
S8		1 188 399	1 699 299	1
S9		1 188 439	1 699 286	1
S10		1 188 457	1 699 313	1
S11	Décharge	1 188 332	1 699 445	2
S12	Décharge	1 188 351	1 699 469	1,5
S13	Station d'épuration	1 188 476	1 699 369	3
PZ4	Recherche d'eau	1 188 469	1 699 246	7,5

Figure 12: Tableau relevé plezo

Les ouvrages les plus proches du site montrent que la nappe est présente à plus de 10 mètres de profondeur. Le sondage piézométrique réalisé sur le site concorde avec ces données, la nappe n'ayant pas été contactée à 7,5 mètres.

Par ailleurs, les sondages TERE0, ainsi que quelques sondages pédologiques réalisés sur le site montrent une couverture essentiellement argileuse formant un barrage à l'accès d'une nappe éventuelle.

3. Topographie du site

D'après la topographie, le site d'Aristone est situé à cheval sur trois bassins versants :

- Celui du ruisseau de Suratone
- Celui du ruisseau d'Arato
- Et celui du ruisseau de Pidochina (hors installation)

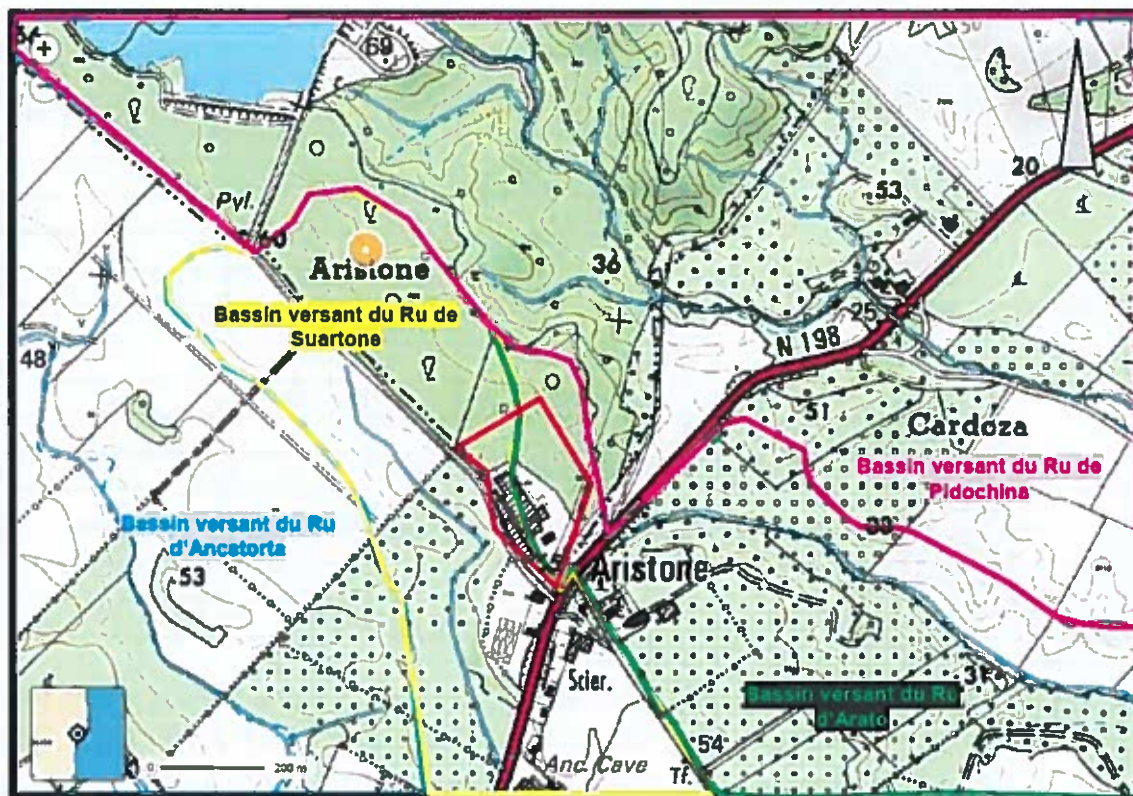


Figure 13 : Bassins versants du site

Source : Géorisques

Etant donné la topographie du terrain et les écoulements superficiels, le bassin versant intercepté par le site est très limité. Nous pouvons considérer qu'il est quasiment nul. En effet, les eaux provenant des parties Nord et Ouest sont collectés dans deux talwegs situés en limite de site et rejoignent respectivement les ruisseaux de Suartone et Arato via des 2 bassins d'orages permettant de réguler le rejet.

4. Climat

Afin de connaître le climat du site, nous pouvons nous baser sur les données climatiques de Météo France, provenant de la station de Solenzara

DONNEES CLIMATIQUES DE LA STATION DE SOLENZARA

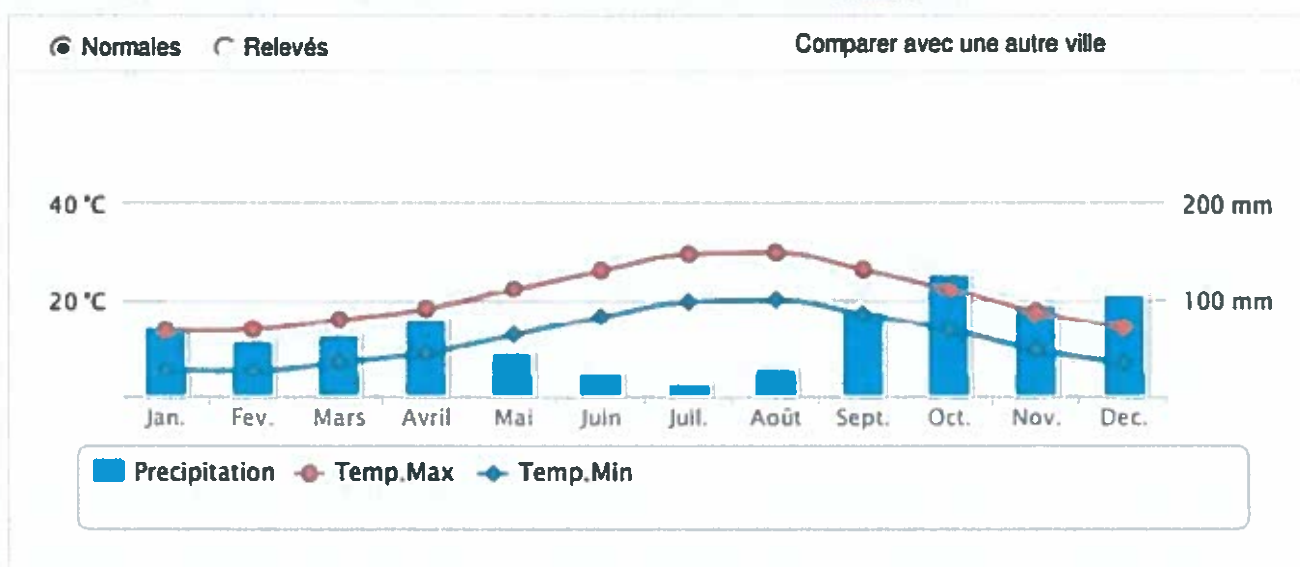


Figure 14 : Relevé Météo France Diagramme température et précipitations

Moyennes mensuelles

Période 1981-2010

SOLENZARA (20)

Indicatif : 20342001. alt : 12 m.. lat : 41°55'18"N. lon : 9°24'00"E

Janvier	Février	Mars	Avril	Mai	Juin	Juillet	Août	Septembre	Octobre	Novembre	Décembre	Année
évaporation au-dessus d'un plan d'eau : moyenne en millimètres et 1/10. (1981-2010)												
30.1	43.0	74.7	100.7	136.0	163.8	190.1	169.1	112.0	67.8	36.5	27.2	1151.0

- donnée manquante : .. donnée égale à 0

Figure 15 : Moyenne mensuelle d'évaporation - Source : Météo France

5. Evaluation environnementales Natura 2000

D'après le site Géorisques, la commune d'Aghione est concernée par plusieurs zones d'intérêt écologique : des sites Natura 2000 et un Parc Naturel Régional :

- ZNIEFF de type 1, Boisements et brousse littorale de Casabianda
- ZNIEFF de type 1, Défilé des Strette et de l'Inzecca
- ZNIEFF de type 1, Basse vallée du Tavignano
- Zone d'importance pour la préservation des oiseaux
- Site Natura 2000 Directive Oiseau : Urbino
- Site Natura 2000 Directive Habitat-Faune-Flore : Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littoral de Pinia
- Site Natura 2000 Directive Habitat-Faune-Flore : Grand herbier de la côte orientale
- Parc Naturel Régional Corse

Le site d'Aristone n'est situé dans aucune de ces zones.

En revanche, il est en connexion via le réseau hydrographique (Ruisseau d'Arato) avec l'étang d'Urbino et donc proche des sites Natura 2000 du Marais del Sale et du Grand Herbier.

La distance entre le site d'Aristone et les sites Natura 2000 est de 1,62 km pour le point le plus proche.

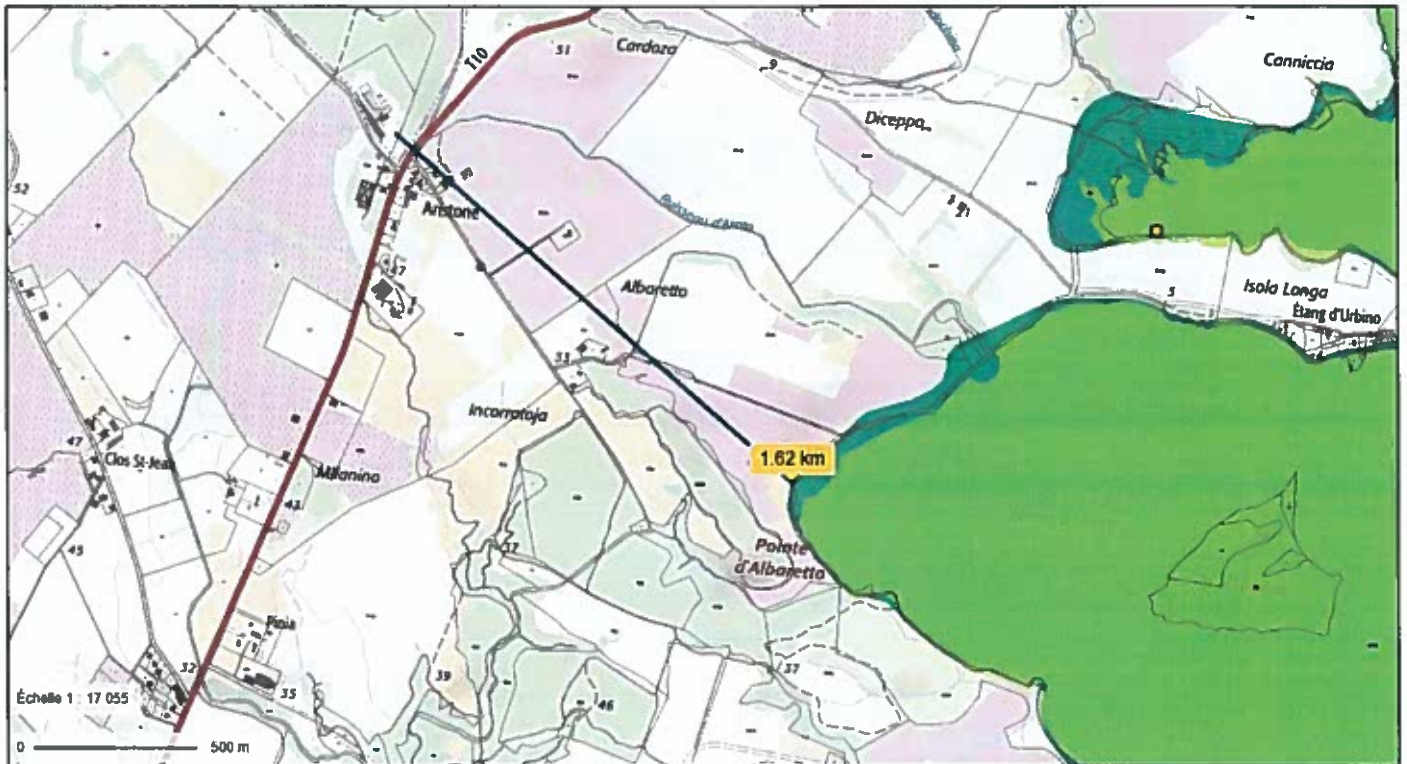


Figure 16 Site et les zones Natura 2000

Source : Géoportail

Evaluation environnementale simplifiée de 2013 présent en annexe n°1

Evaluation environnementale simplifiée de 2017, source Voisin Consultant :

5.9 Incidence Natura 2000

L'installation est située hors zone Natura 2000. Toutefois, elle serait susceptible d'avoir des incidences sur deux sites Natura 2000 au titre de la directive Habitat, dits « Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia » (n°FR940058), situé à environ 3 km, et « Grand herbier de la côte orientale » (n°FR940201), situé à environ 5 km.

Le site de l'installation est en partie anthropisé, avec des bâtiments et des zones de parkings et des voies de circulation. En partie Nord du site, on trouve une forêt d'Eucalyptus.



Figure 33 : Boisement d'Eucalyptus sur le site

5.9.1 FAUNE ET FLORE

Sur le site et ses alentours, on trouve une forêt d'Eucalyptus et de la flore de zone rudérale. Il ne s'agit pas d'habitats protégés ou d'intérêt, ils ne sont pas listés dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 présents en aval.

Ces habitats ne sont de plus pas susceptibles d'accueillir les espèces du document d'objectifs du site Natura 2000 Urbino (n°FR9410098), au titre de la Directive Oiseaux. En effet, les oiseaux listés sont des espèces utilisant les milieux aquatiques, les dunes, les landes ou la garrigue pour se nourrir, s'abriter et se reproduire. La forêt d'Eucalyptus n'est donc pas un milieu qui leur est favorable.

Ces habitats peuvent accueillir diverses espèces d'orthoptères, lépidoptères, oiseaux, etc. Aucune espèce listée dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 Habitat-Faune-Flore n'a été observée sur le site.

5.9.2 INCIDENCE

Le site ne comporte pas d'habitats protégés listés par les DOCOBS.

Les habitats présents ne sont pas susceptibles d'accueillir les espèces listées dans les DOCOBS. Le site n'a donc pas d'incidence directe sur les espèces des sites Natura 2000.

Une connexion hydraulique existe entre le Ruisseau d'Arato et les sites Natura 2000 côtiers. Les mesures qui seront prises pour améliorer la gestion des eaux pluviales permettront d'aider à préserver la qualité de l'eau des sites protégés.

Le site d'Aristone n'a donc pas d'incidence directe sur les habitats et espèces listés dans les DOCOBS.

Extraits des DOCOBS présentés en pages suivantes (source : INPN).

Figure 34 : Extrait du DOCOB FR9410098 (Directive Oiseaux)

3.2 Espèces visées à l'article 4 de la directive 2009/147/CE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site						Évaluation du site				
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	A/B/C/D		Isol.	Glob.
				Min	Max				Pop.	Cons.		
B	A017	<i>Phalacrocorax carbo</i>	w	1000	1400	i	P		C	B	A	B
B	A022	<i>Isotriaeta isomelas</i>	r	0	2	p	P		C	B	A	B
B	A026	<i>Ferula ferula</i>	w	10	34	i	P		D	B	A	B
B	A027	<i>Ferula sibirica</i>	w	0	12	i	P		C	B	A	B
B	A029	<i>Ardea purpurea</i>	r	0	2	p	P		D			
B	A035	<i>Phoenicoparus ruber</i>	w	0	7	i	P		D			
B	A050	<i>Anas penelope</i>	w	40	150	i	P		D			
B	A055	<i>Anas aythya</i>	c	50	150	i	P		D			
B	A081	<i>Circus cyaneus</i>	w	0	2	i	P		D			

B	A281	<u>Gryllus senecioides</u>	r	1	2	p	P	D		
B	A284	<u>Phidippus holochus</u>	w	1	2	i	P	D		
B	A122	<u>Ranoidea areolata</u>	w	0	1	i	P	D		
B	A170	<u>Lana melanostictus</u>	w	0	100	i	P	D		
B	A191	<u>Stenocephalus</u>	w	1	12	i	P	D		
B	A224	<u>Caryacus europaeus</u>	r			i	P	D		
B	A243	<u>Calandrella borealis</u>	r			i	P	D		
B	A248	<u>Lanius borealis</u>	r			i	P	D		
B	A255	<u>Amphispiza bilineata</u>	r			i	P	D		
B	A283	<u>Acrocephalus melanopus</u>	w		10	i	P	D		
B	A303	<u>Acrocephalus melanopus</u>	r	3	3	p	P	D		
B	A302	<u>Sylvia undata</u>	r			i	P	D		
B	A338	<u>Lanius borealis</u>	r			i	P	D		
B	A362	<u>Thalassidroma edwardsii diademata</u>	w	0	3	i	P	D		

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Surface en m2, bémales = Femelles reproductrices, crèches = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, stems = Tiges forales, grids1x1 = Grille 1x1 km, grids10x10 = Grille 10x10 km, grids5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localites = Stations, logs = Nombre de branches, mâles = Mâles, shoots = Pousses, stons = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple) ; M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple) ; P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple) ; DD = Données insuffisantes.
- Population : A = 100 ≥ p > 15 %, B = 15 ≥ p > 2 %, C = 2 ≥ p > 0 %, D = Non significative
- Conservation : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Moyenne / réduite»
- Isolement : A = population (presque) isolée ; B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition ; C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente» ; B = «Bonne» ; C = «Significative».

Figure 18 : Extrait DOCOB - Source : Voisin Consultant - 2

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I				Évaluation du site				
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	AIBICID Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale
<u>1110</u> Bancs de sable à faible couverture permanente d'eau ravinée		9908,17 (23 %)			C	C	A	B
<u>1120</u> Murs de rochers (Pisciculture extensive)	X	22831,87 (53 %)			A	A	C	D
<u>1140</u> Paysage bocager ou agricole extensif à terrain sec		0 (0 %)			C	C	B	C

- PF : Forme prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = « Bonne », M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple), P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = « Excellente », B = « Bonne », C = « Significative », D = « Présence non significative ».
- Superficie relative : A = $100 \geq p > 15\%$, B = $15 \geq p > 2\%$, C = $2 \geq p > 0\%$.
- Conservation : A = « Excellente », B = « Bonne », C = « Moyenne / réduite ».
- Évaluation globale : A = « Excellente », B = « Bonne », C = « Significative ».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unité	Cat.	Qualité des données	AIBICID			
				Min	Max				Pop.	Isol.	Cons.	Glob.
R	1224	<u><i>Carota carota</i></u>	c	1	5	i	P		C	C	C	C

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice).
- Unité : i = individus, p = couples, ad = Adultes matures, area = Superficie en m², bi = mâles, fe = Femelles reproductrices, cr = mâles chanteurs, col = Colomes, is = Tiges florales, gnd1x1 = Crête 1x1 km, gnd5x5 = Crête 5x5 km, length = Longueur en km, localites = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stones = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, turfs = Tourfies.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente.
- Qualité des données : G = « Bonne » (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = « Moyenne » (données partielles + extrapolations, par exemple), P = « Médiocre » (estimation approximative, par exemple), DD = Données insuffisantes.
- Population : A = $100 \geq p > 15\%$, B = $15 \geq p > 2\%$, C = $2 \geq p > 0\%$, D = Non significative.

Figure 19 - Extrait DCOB - Source : Voisin Consultant - 3

3.1 Types d'habitats présents sur le site et évaluations

Types d'habitats inscrits à l'annexe I							Évaluation du site			
Code	PF	Superficie (ha) (% de couverture)	Grottes (nombre)	Qualité des données	AIBICID Représentativité	Superficie relative	Conservation	Évaluation globale		
1150 Lagunes côtières	X	6,91 (1 %)			C	C	B	C		
1210 Végétation annuelle des bords de mer		0,76 (0,11 %)			D					
1310 Végétation éphémère à Saison et autres espèces annuelles des zones humides et salées		0 (0 %)			D					
1410 Pré-côtés méditerranéens (Junco-stabilis)		31,1 (4,5 %)			B	C	A	B		
1420 Fourrés halophiles méditerranéens et thermo-stébiques (Sarcocornetes frutescens)		69,1 (10 %)			B	C	B	B		
2110 Dunes mobiles embryonnaires		6,91 (1 %)			D					
2120 Dunes mobiles au bord littoral à Ammophila arenaria (dunes blanches)		3,32 (0,48 %)			D					
2210 Dunes fixes au littoral ou Crustaceon maritimes		22,53 (3,2 %)			C	C	B	B		
2230 Dunes avec pelouses des subcoastales		6,5 (0,94 %)			C	C	B	B		
2250 Dunes littorales à Junco-stabilis	X	15,27 (2,21 %)			C	C	C	B		
2260 Dunes à végétation sclérophylle des Coteaux-littoraux		32,82 (4,7 %)			B	C	B	B		
2270 Dunes avec Zéro à Plus près et/ou Plus près	X	42,63 (6,17 %)			C	C	C	B		
92A0 Forêts-garrigues à Salix alba et Populus alba		16,45 (2,36 %)			C	C	C	C		
92D0 Garrigues et Forêts mixtes méditerranéennes (Quercus ilex et Quercus robur)		29,99 (4,34 %)			B	C	B	B		
9330 Forêts à Quercus robur		11,33 (1,64 %)			C	C	B	B		
9340 Forêts à Quercus ilex et Quercus robur		27,5 (3,94 %)			C	C	C	C		
9540 Pré-côtés méditerranéens et pins méditerranéens		223,88 (32,1 %)			A	C	C	C		

Figure 20 Extrait DOCOB - Source : Voisin Consultant - 4

- PF : Forêt prioritaire de l'habitat.
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple); M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple); P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple).
- Représentativité : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative»; D = «Présence non significative».
- Superficie relative : A = 100 ≥ p > 15 %; B = 15 ≥ p > 2 %; C = 2 ≥ p > 0 %.
- Conservation : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Moyenne / réduite».
- Évaluation globale : A = «Excellente»; B = «Bonne»; C = «Significative».

3.2 Espèces inscrites à l'annexe II de la directive 92/43/CEE et évaluation

Espèce		Population présente sur le site					Évaluation du site					
Groupe	Code	Nom scientifique	Type	Taille		Unités	Cat.	Qualité des données	AIBICID			
				Min	Max				Pop.	Cons.	Isol.	Glob.
I	1055	<u>Pipilo hypoleucos</u>	P			i	P					
F	1152	<u>Aphanius fasciatus</u>	P			i	P		A	A		A
A	1190	<u>Descoptes serripes</u>	P			i	P					
R	1217	<u>Testudo hermanni</u>	P			i	P		C	A		C
R	1220	<u>Emys orbicularis</u>	P			i	P		A	A		A
M	1303	<u>Rhinobothus immanissimus</u>	c		10	i	P					
M	1304	<u>Rhinobothus ferrugineus</u>	c		10	i	P					
M	1321	<u>Myotis emarginatus</u>	r	280	280	i	P		C	C		B
M	1321	<u>Myotis emarginatus</u>	P			i	P		C	C		B
P	1561	<u>Kosteletzkya pentacarpos</u>	P			i	P		C	B		C

Figure 21 Extrait DOCOB - Source : Voisin Consultant - 5

- Groupe : A = Amphibiens, B = Oiseaux, F = Poissons, I = Invertébrés, M = Mammifères, P = Plantes, R = Reptiles.
- Type : p = espèce résidente (sédentaire), r = reproduction (migratrice), c = concentration (migratrice), w = hivernage (migratrice)
- Unité : i = individus, p = couples, adults = Adultes matures, area = Superficie en m², bémales = Femelles reproductrices, cmales = Mâles chanteurs, colonies = Colonies, fiterns = Tiges florales, grids 1x1 = Grille 1x1 km, grids 10x10 = Grille 10x10 km, grids 5x5 = Grille 5x5 km, length = Longueur en km, localitas = Stations, logs = Nombre de branches, males = Mâles, shoots = Pousses, stanes = Cavités rocheuses, subadults = Sub-adultes, trees = Nombre de troncs, tufts = Touffes.
- Catégories du point de vue de l'abondance (Cat.) : C = espèce commune, R = espèce rare, V = espèce très rare, P = espèce présente
- Qualité des données : G = «Bonne» (données reposant sur des enquêtes, par exemple), M = «Moyenne» (données partielles + extrapolations, par exemple), P = «Médiocre» (estimation approximative, par exemple), DD = Données insuffisantes
- Population : A = 100 ≥ p > 15 %, B = 15 ≥ p > 2 %, C = 2 ≥ p > 0 %, D = Non significative
- Conservation : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Moyenne / réduite»
- Isolement : A = population (presque) isolée, B = population non isolée, mais en marge de son aire de répartition, C = population non isolée dans son aire de répartition élargie.
- Evaluation globale : A = «Excellente», B = «Bonne», C = «Significative»

Zones d'importances pour la protection des oiseaux :



Figure 22 : Zone d'importances Oiseaux

Source : Géoportail

III. Le milieu naturel et la biodiversité

1. Recensement de la tortue d'Hermann *Testudo hermanni*

Résultats du recensement :

« Au cours des 3 prospections, seul un individu de tortue d'Hermann a été observé au sein de la parcelle d'étude. Il s'agit d'un vieil adulte mâle »

L'intégralité de l'étude se trouve en annexe 2

2. Situation faune et flore :

Descriptif :

La zone à défricher est composée d'eucalyptus et de flore de zone rudérale/maquis type sclérophylle. Il ne s'agit pas d'habitats protégés ou d'intérêts et ne sont pas listés dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 présents en aval.

Ces habitats ne sont pas susceptibles d'accueillir les espèces du document d'objectifs du site Natura 2000 Urbino, au titre de la Directive Oiseaux. En effet, les oiseaux listés sont des espèces utilisant les milieux aquatiques, les dunes, les landes ou la garrigue pour se nourrir, s'abriter ou se reproduire. La forêt d'eucalyptus n'est donc pas un milieu qui leur est favorable.

Aucune espèce listée dans les documents d'objectifs des sites Natura 2000 Habitat-Faune-Flore n'a été observée sur le site.

Localisation des forêts publiques

Localisation des forêts publiques domaniales et non domaniales (communales, sectionales, départementales et d'établissements publics) gérées par l'Office national des forêts (ONF).



Figure 23: Localisation des forêts publiques

Source : Géoportail

Nous voyons que le projet ne fait pas parti de la forêt publique.

Végétation du site à défricher :



Figure 24: Végétation du site

Source : Géoportail



Figure 25 : Photo aérienne du secteur à défricher

Photo : P.Graziani

Zone jaune :

- Zone peu dense
- Présence de nombreux chemins



Figure 26 Photo terrain L.H

Espèces abondantes :

- Eucalyptus (l'Ocalitu) voir point Eucalyptus page 47

- Ciste à feuille de sauge *Cistus salviifolius* (espèce commune au maquis bas)



Figure 28 Photo terrain L.H



Figure 27 Photo terrain L.H

- Ciste porte-laudanum *Cistus ladaniferus* (espèce commune au maquis bas)



Figure 29 Photo terrain L.H



Figure 30 Photo terrain L.H

Zone bleu claire :

- Végétation plus dense, strate arbustive basse



Figure 31 Photo terrain L.H

Espèces présentes :

- Eucalyptus (l'Ocalitu) voir point Eucalyptus page 47
- Ciste à feuille de sauge *Cistus salviifolius*
- Ciste porte-laudanum *Cistus ladaniferus*
- Ronce commune *Rubus fruticosus*

Zone bleu foncée :



Figure 32 Photo terrain L.H

- Zone de plus en plus dense plus on se dirige vers le nord

Espèces présentes :

- Eucalyptus (l'Ocalitu) voir point Eucalyptus page 47
- Ciste à feuille de sauge *Cistus salviifolius*
- Ciste porte-laudanum *Cistus ladaniferus*



Figure 34 Photo terrain L.H

- Quelques chênes verts *Quercus ilex*



Figure 33 Photo terrain L.H

- Végétation retrouvée sur le sol sur les chemins : herbes et mousses



Figure 36 Photo terrain L.H



Figure 35 Photo terrain L.H

- Quelques arbousiers *Arbutus unedo*

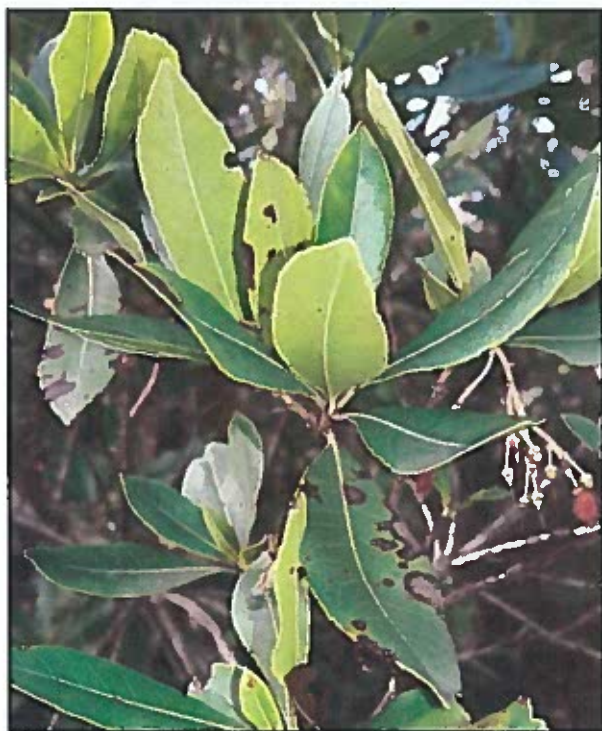


Figure 38 Photo terrain L.H



Figure 37 Photo terrain L.H

- Quelques lentisques *Pistacia lumbiscus*



Figure 39 Photo terrain L.H



Figure 40 Photo terrain L.H

Zone verte :

- Zone dense strate arbustive basse (Cistes majoritaires sur 1m30 puis eucalyptus)



Figure 41 Photo terrain L.H

Espèces présentes :

- Eucalyptus (l'Ocalitu) voir point Eucalyptus page 47
- Ciste à feuille de sauge *Cistus salviifolius*
- Ciste porte-laudanum *Cistus ladaniferus*
- Quelques chênes verts *Quercus ilex*
- Quelques arbousiers *Arbutus unedo*
- Quelques lentisques *Pistacia lumbiscus*



Figure 42 Photo terrain L.H

- Bruyère *Erica arborea*

Zone grise :

- Talus de 1 à 2m de hauteur



Figure 44 Photo terrain L.H

Figure 43 Photo terrain L.H

Espèces présentes :

- Eucalyptus (l'Ocalitu) voir point Eucalyptus page 47
- Ciste à feuille de sauge *Cistus salviifolius*
- Ciste porte-laudanum *Cistus ladaniferus*
- Salsepareille *Smilax aspera*



Figure 45 Photo terrain L.H

Point eucalyptus :

Selon le rapport d'expertise SELARL CORSEEXPERTISES Hubert Audeval Expert Forestier Agréé pour la parcelle 404, adjacente à la 403 :

« Le peuplement présent est un taillis d'eucalyptus, issu des campagnes de plantations IFN des années 1960-1970 et, à priori, régulièrement exploité (à minima une fois).

La parcelle a fait l'objet d'un incendie en 2007 (source Prométhée, base de données officielle pour les incendies de forêts dans la zone méditerranéenne française).

La dynamique du peuplement est faible.

Les caractéristiques dendrométriques sont les suivantes :

Densité : environ 1100 tiges/ha

Diamètre : 75% des tiges présentent un diamètre moyen inférieur à 10cm.

Diamètre : 20% des tiges présentent un diamètre moyen entre à 10cm et 20cm.

Diamètre : 5% des tiges présentent un diamètre moyen supérieur à 20cm. »

L'intégralité du rapport est présente en annexe n°3

3. Mesures mises en places pour éviter/réduire ou compenser les impacts sur la faune et la flore

Au niveau des impacts sur la flore, ceux-ci seront directs et irréversibles (abatage des arbres et reconversion des sols).

Cependant il est à noter que la zone de défrichage se situe au milieu de la forêt publique de Vezzani (sans en faire partie). Ainsi, lors de la destruction de niches écologiques par les travaux, les êtres vivants pourront se déplacer dans cette forêt adjacente.

Un projet de reboisement est envisagé par la coopérative. En effet le projet serait de réaliser une plantation de 800 plants de chênes lièges sur environs 2 hectares de terrain possédés par la cave afin de récupérer le liège pour nos bouchons de bouteille.

Un autre projet de compensation serait de réaliser des travaux sylvicoles en partenariat avec l'ONF à la forêt de Vezzani attelant à notre projet.

Ces mesures seront réalisées en accord avec la DDTM.

Afin de réduire les impacts secondaires des véhicules lors du défrichage (fuite d'huile, fuite gazole, etc.), une place sur un enrobé avec mise à disposition de sable pour absorption d'hydrocarbure sera fournie au prestataire pour stockage de leurs véhicules lors des travaux. Voir figure ci-dessous.



Figure 46-Zone stationnement engins de chantier

Il est prévu qu'après le défrichage, une partie de la zone défrichée sur la partie nord du site retrouve son aspect naturel, plan page 3. Cette zone, qui sera complètement re-végétalisée correspond à une surface d'environ 3000 m². Les essences choisies pour la re-végétalisation seront de souches typiquement méditerranéennes (Lentisque, arbousier, chêne vert etc.) afin de garder l'identité du site. Ce projet est prévu mais, dans l'état actuel des choses, seul le dimensionnement de la zone est réalisé. Le projet verra le jour courant de l'année 2020.

IV. Phase chantier et insertion paysagère

1. Durée des travaux de défrichement

Les travaux de défrichements seront réalisés par l'entreprise Corse Bois Energie

Durée des travaux : 1 mois environs

2. Modalité des travaux de défrichement

- Abattage des arbres à l'aide d'une pelle 20 t équipée d'un sécateur hydraulique
- Débardage des arbres à l'aide d'un débardeur 13t
- Broyage sur place à l'aide d'un broyeur à couteaux de 25 tonnes dans des containers
- Evacuation des containers de copeaux par camion
- Pesé des containers au centre de production

Zone de stationnement des engins de défrichements :



Figure 47: Zone stationnement engins de défrichements

3. Insertion paysagère du projet

Aménagements prévus sur le terrain :

Les contraintes d'exploitation nécessitant l'évolution des véhicules lourds, le terrain sera nivelé dans les parties Nord et Ouest des futures extensions.

Des terrassements complémentaires seront nécessaires pour façonner les bassins d'orages.

Organisation et implantation des volumes :

Le bâtiment existant est très hétéroclite dans volumétrie et ses matériaux.

Le volume des bureaux en maçonnerie traditionnelle enduite, ne subira aucune transformation. Les volumes en structure et bardage métal existants ne seront transformés qu'à l'intérieur, leur volumétrie évoluera peu mais une partie du hangar existant sera démolie dans la partie centrale.

Dans la partie Nord-Ouest du bâtiment, les nouveaux volumes seront plus hauts pour abriter d'importantes cuves et différents outillages destinés à la vinification.

A l'Ouest en bordure de la voie de service, des ombrières seront implantées pour servir de support de panneaux photovoltaïques et d'abris pour les véhicules et le matériel.

Afin d'apporter de l'harmonie à cet ensemble qui doit répondre à des contraintes fonctionnelles strictes, il est nécessaire d'améliorer la perception que l'on peut avoir depuis la route et l'accès. Pour ce faire, une résille

sera disposée verticalement le long de la façade EST et créera à la fois un lien et un masque léger entre ces différents volumes.

Matériaux et couleurs de constructions :

En dehors du volume bureaux, réalisé en maçonnerie enduite blanche, les autres volumes existants sont métalliques où domine la couleur verte et accessoirement le gris. Ces mêmes couleurs seront conservées pour les nouveaux bâtiments. La résille métal sera réalisée dans une déclinaison de gris ou la résille métal et bois naturel apportera une touche de modernité et donnera davantage de sérénité à cet ensemble. Les toitures anciennes et futures seront recouvertes majoritairement de panneaux photovoltaïques.

Traitement des espaces libres :

L'activité de ce bâtiment nécessite des aires d'évolution importantes destinées à des véhicules lourds. Ces espaces, principalement à l'Est et à l'Ouest du bâtiment seront revêtus de bitume. Cependant, pour améliorer la perception générale une **part non négligeable de ces surfaces sera réservée à la végétalisation**. Au niveau de l'entrée principale, les aires imperméabilisées actuelles seront modifiées pour permettre la plantation d'arbres d'ombrage ou décoratifs. Des terre-pleins seront végétalisés au pied des bâtiments existants façade Est. A proximité de l'entrée et entre celle-ci et la route territoriale, une vigne à but décoratif et pédagogique sera plantée. Le long de la route intercommunale Sud, les arbres existants seront préservés et complétés par des arbres écrans destinés à masquer le linéaire de façade du bâtiment existant. Côté Ouest et Nord, les plantations se feront sous forme de bosquets destinés à prolonger le tissu végétal actuel à l'intérieur de l'emprise foncière.

Les végétaux plantés seront majoritairement choisis parmi les essences méditerranéennes:

- **Ombrage: micocouliers, mûriers platanes.**
- **Décor: olivier, chênes verts.**
- **Arbustes: arbousiers, lentisques, lauriers roses.**

Les bassins de rétention rendus nécessaires par l'imperméabilisation des surfaces, seront réalisés à l'Est et à l'Ouest. Leur volume de 900 m³ environ devra être réalisé avec des pentes relativement douces pour être facilement entretenus. **Leur surface sera végétalisée à l'aide de plantes acceptant la présence d'eau et notamment jonc à fleur, roseaux nains, aulnes et saules.**

Aménagement des accès et aires de stationnement :

Deux accès seront prévus pour le bâtiment.

Le premier sensiblement à l'emplacement de l'accès actuel permettra l'accès des véhicules légers du personnel administratif et technique et servira très accessoirement pour la sortie des véhicules lourds.

Le second, plus à l'Ouest sera destiné principalement aux véhicules de livraison ou d'expédition, mais également aux tracteurs et remorques pendant les vendanges. Il servira également aux véhicules du personnel technique. L'augmentation du trafic sur la voie intercommunale nécessitera un élargissement de celle-ci entre les deux accès et jusqu'à la route territoriale. En concertation avec la CTC, le carrefour existant devra être modifié pour y apporter la sécurité nécessaire. Une voie d'entrée et une voie de sortie le long du bord Ouest de la route et ce sur un linéaire suffisamment important.

Insertion paysagère à l'entrée du site :



Figure 48 : Vue 3D végétalisation entrée du site

Vue 3D des structures suite au défrichage/terrassément :



Figure 49: Vue 3D végétalisation et nouveaux bâtiments horizon 2020

Clôture :

Clôture actuelle :



Clôture prévu fin de projet :



Le type de clôture sera la même que celle implantée aujourd'hui. Laisser un passage pour la petite faune est déconseillé à cause des normes de qualité imposée par la loi : IFS 4.13

Impacts de la clôture sur la Faune :



Même si la clôture empêche le passage même pour la petite faune, un corridor biologique n'est pas nécessaire à l'intérieur du projet. Celui-ci n'occasionne pas l'impossibilité pour la faune de remonter sur la partie Ouest de la forêt.

V. Conclusion

A long terme, le projet a pour but de délocaliser nos chais de vinification, l'intégralité de nos cuves, notre conditionnement et notre système de traitement des effluents sur le site d'Aristone. Le site se verra, au fur et à mesure des années, remplacer le site de Samuletto et devenir indépendant. Cela pour des raisons économiques, mais aussi environnementales.

Ce projet permet l'implantation de bassins d'orages et surtout d'un bassin d'évaporation forcé, ce qui permet de n'avoir aucun rejet dans le milieu naturel de nos effluents vinicoles malgré l'accroissement de notre activité.

Ces nouvelles structures, permettant le conditionnement d'une quantité de vin aujourd'hui conditionnée sur le site de Samuletto, et le fait de n'avoir plus à transporter nos effluents d'un site à l'autre, permettra une baisse notable de notre bilan carbone.

Annexes :

Annexe 1

**FORMULAIRE D'ÉVALUATION SIMPLIFIÉE
DES INCIDENCES NATURA2000**



Par qui ?

*Ce formulaire est à remplir par le **porteur du projet**, en fonction des informations dont il dispose (cf. p. 9 : » ou trouver l'info sur Natura 2000? »). Il est possible de mettre des points d'interrogation lorsque le renseignement demandé par le formulaire n'est pas connu.*

Ce formulaire fait office d'évaluation des incidences Natura 2000 lorsqu'il permet de conclure à l'absence d'incidence.

A quoi ça sert ?

Ce formulaire permet de répondre à la question préalable suivante : mon projet est-il susceptible d'avoir une incidence sur un site Natura 2000 ? Il peut notamment être utilisé par les porteurs de petits projets qui pressentent que leur projet n'aura pas d'incidence sur un site Natura 2000.

*Le formulaire permet, par une analyse succincte du projet et des enjeux, d'exclure toute incidence sur un site Natura 2000. **Attention** : si tel n'est pas le cas et qu'une incidence non négligeable est possible, une évaluation des incidences plus poussée doit être conduite.*

Pour qui ?

*Ce formulaire permet au **service administratif instruisant le projet** de fournir l'autorisation requise ou, dans le cas contraire, de demander de plus amples précisions sur certains points particuliers.*

Coordonnées du porteur de projet :

Nom (personne morale ou physique) : ...**LES VIGNERONS D'AGHIONE**

Commune et département) : ...**AGHIONE HAUTE CORSE**.....

Adresse : **Lieu-dit Samuletto 20270 AGHIONE**.....

Téléphone :**04 95 56 60 20**..... Fax :**04 95 56 61 27**.....

Email :**coop.aghione.samuletto@wanadoo.fr**.....

Nom du projet : **ICPE Préparation et conditionnement de vin lieu dit
Aristone**



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

1 Description du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Joindre si nécessaire une description détaillée du projet, manifestation ou intervention sur papier libre en complément à ce formulaire.

a. Nature du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Préciser le type d'aménagement envisagé (exemple : canalisation d'eau, création d'un pont, mise en place de grillages, curage d'un fossé, drainage, création de digue, abattage d'arbres, création d'un sentier, manifestation sportive, etc.).

Projet décrit en détail dans la déclaration ICPE :
Changement de destination de locaux existants, création de circulation et de zones de chargement déchargement. Création d'une station de traitement des eaux

b. Localisation et cartographie

Joindre dans tous les cas une carte de localisation précise du projet, de la manifestation ou de l'intervention (emprises temporaires, chantier, accès et définitives) sur une photocopie de carte IGN au 1/25 000e et un plan descriptif du projet (plan de masse, plan cadastral, etc.).

Plans généraux, détails et descriptif projet dans la déclaration ICPE :

Le projet est situé :

Nom de la commune : **AGHIONE**..... N° Département : **...20...Haute Corse.**

Lieu-dit : **... ARISTONE**

En site(s) Natura 2000 **non**

n° de site(s) : (FR94----

n° de site(s) : (FR94----

Hors site(s) Natura 2000 A quelle distance ?

A **1650 mètres** du site **Etangs d'Urbino Dir Oiseaux**. n° de site(s) : **(FR9410098)**

A **2990 mètres** du site **Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia Dir Habitats** n° de site(s) : **(FR9400580)**

A **5100 mètres** du site **Grand herbier de la côte orientale Dir Habitats** n° de site(s) : **(FR94002014)**

c. Etendue du projet, de la manifestation ou de l'intervention

Emprises au sol temporaire et permanente de l'implantation ou de la manifestation (si connue) : **...46 000** (m2) ou classe de surface approximative (cocher la case correspondante) :

< 100 m²

1 000 à 10 000 m² (1 ha)

100 à 1 000 m²

> 10 000 m² (> 1 ha)



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

- Longueur (si linéaire impacté) : (m.)
- Emprises en phase chantier : (m.)
- Aménagement(s) connexe(s) :

Préciser si le projet, la manifestation ou l'intervention générera des aménagements connexes (exemple : voiries et réseaux divers, parking, zone de stockage, etc.). Si oui, décrire succinctement ces aménagements.

Pour les manifestations, interventions : infrastructures permanentes ou temporaires nécessaires, logistique, nombre de personnes attendues.

Voirie de circulation autour des bâtiments existants. Réseau de fossé drainant les eaux pluviales vers le ruisseau de Suartone. Réseau drainant les eaux industrielles du site avec station de traitement des eaux et bassin de stockage. Rejet des eaux traitées dans le ruisseau de Suartone.

Les modalités sont décrites dans le dossier de déclaration ICPE.

d. Durée prévisible et période envisagée des travaux, de la manifestation ou de l'intervention :

- Projet, manifestation :

- diurne
- nocturne

- Durée précise si connue : (jours, mois)

Ou durée approximative en cochant la case correspondante :

- < 1 mois
- 1 an à 5 ans
- 1 mois à 1 an
- > 5 ans

- Période précise si connue :(de tel mois à tel mois)

Ou période approximative en cochant la(les) case(s) correspondante :

- Printemps
- Automne
- Eté
- Hiver

- Fréquence :

- chaque année
- chaque mois
- autre (préciser) :

Travaux en 2014, installation d'embouteillage à fonctionnement continu ensuite



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

e. Entretien / fonctionnement / rejet

Préciser si le projet ou la manifestation générera des interventions ou rejets sur le milieu durant sa phase d'exploitation (exemple : traitement chimique, débroussaillage mécanique, curage, rejet d'eau pluviale, pistes, zones de chantier, raccordement réseaux...). Si oui, les décrire succinctement (fréquence, ampleur, etc.).

**Rejet d'eaux pluviales identique à la situation actuelle (pas de nouveaux bâtiments), mais dérivés plutôt vers le ruisseau de Suartone.
Rejets d'eau de procédé après stockage et traitement vers le ruisseau de Suartone.**

f. Budget

Préciser le coût prévisionnel global du projet.

Coût global du projet :
ou coût approximatif (cocher la case correspondante) :

< 5 000 €

de 20 000 € à 100 000 €

de 5 000 à 20 000 €

> à 100 000 €

2 Définition de la zone d'influence (concernée par le projet)

La zone d'influence est fonction de la nature du projet et des milieux naturels environnants. Les incidences d'un projet sur son environnement peuvent être plus ou moins étendues (poussières, bruit, rejets dans le milieu aquatique...).

La zone d'influence est plus grande que la zone d'implantation. Pour aider à définir cette zone, il convient de se poser les questions suivantes :

Cocher les cases concernées et délimiter cette zone d'influence sur la carte au 1/25 000ème ou au 1/50 000ème.

Rejets dans le milieu aquatique **Suartone**

Pistes de chantier, circulation **non**

Rupture de corridors écologiques (rupture de continuité écologique pour les espèces) **non**

Poussières, vibrations **non**

Pollutions possibles **extinction d'incendie, déversement de vin ou de moût**

Perturbation d'une espèce en dehors de la zone d'implantation **non**

Bruits **non, pas en dehors du site**

Autres incidences**non, bâtiments existants**.....

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

3 Etat des lieux de la zone d'influence

Cet état des lieux écologique de la zone d'influence (zone pouvant être impactée par le projet) permettra de déterminer les incidences que peut avoir le projet ou manifestation sur cette zone.

PROTECTIONS :

Le projet est situé en : non

- Réserve Naturelle Nationale
- Réserve Naturelle Régionale
- Parc National
- Arrêté de protection de biotope
- Site classé
- Site inscrit
- PIG (projet d'intérêt général) de protection
- Parc Naturel Régional
- ZNIEFF (zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique)
- Réserve de biosphère
- Site RAMSAR

USAGES :

Cocher les cases correspondantes pour indiquer succinctement quels sont les usages actuels et historiques de la zone d'influence.

- Aucun
- Pâturage / fauche
- Chasse
- Pêche
- Sport & Loisirs (VTT, 4x4, quads, escalade, vol libre...)
- Agriculture
- Sylviculture
- Décharge sauvage
- Perturbations diverses (inondation, incendie...)
- Cabanisation
- Construite, non naturelle :
- Autre (préciser l'usage) : **Friches (voir carte du dossier ICPE page 21)**.....

Commentaires :

Le respect du bon état des eaux dans le ruisseau de Suartone entrainera l'absence d'impact en aval.



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

MILIEUX NATURELS ET ESPECES :

Renseigner les tableaux ci-dessous, en fonction de vos connaissances, et joindre une cartographie de localisation approximative des milieux et espèces.

Afin de faciliter l'instruction du dossier, il est fortement recommandé de fournir quelques photos du site (sous format numérique de préférence). Préciser ici la légende de ces photos et reporter leur numéro sur la carte de localisation.

Photo 1 :voir dossier ICPE.....

Photo 2 :

Photo 3 :

Photo 4 :

Photo 5 :

Photo 6 :

TABLEAU MILIEUX NATURELS :

TYPE D'HABITAT NATUREL		Cocher si présent	Commentaires
Milieux ouverts ou semi-ouverts	pelouse pelouse semi-boisée lande garrigue / maquis autre :		Pas de milieu naturel sur le site artificialisé depuis des années
Milieux forestiers	forêt de résineux forêt de feuillus forêt mixte plantation autre :		Pas de milieu naturel sur le site artificialisé depuis des années
Milieux rocheux	falaise affleurement rocheux éboulis blocs autre :		Pas de milieu naturel sur le site artificialisé depuis des années
Zones humides	fossé cours d'eau étang tourbière gravière prairie humide autre :		Pas de milieu naturel sur le site artificialisé depuis des années

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Milieux littoraux et marins	Falaises et récifs Grottes Herbiers Plages et bancs de sables Lagunes autre :		Pas de milieu naturel sur le site artificialisé depuis des années
Autre type de milieu		

TABLEAU ESPECES FAUNE, FLORE :

Remplissez en fonction de vos connaissances :

Pas de milieu naturel sur le site artificialisé depuis des années

GROUPES D'ESPECES	Nom de l'espèce	Cocher si présente ou potentielle	Autres informations (statut de l'espèce, nombre d'individus, type d'utilisation de la zone d'étude par l'espèce...)
Amphibiens, reptiles			
Crustacés			
Insectes			
Mammifères marins			
Mammifères terrestres			
Oiseaux			
Plantes			
Poissons			



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

4 Incidences du projet

Décrivez sommairement les incidences potentielles du projet dans la mesure de vos connaissances.

Destruction ou détérioration d'habitat (= milieu naturel) ou habitat d'espèce (type d'habitat et surface) :

Pas de construction nouvelle sur un site déjà artificialisé

.....

Destruction ou perturbation d'espèces (lesquelles et nombre d'individus) :

La distance des sites et le respect du bon état du rejet dans le ruisseau de Suartone n'entraînera pas de perturbation. L'es étangs d'Urbino sont classés pour la protection des oiseaux d'eau. Ces oiseaux n'exploitent pas la zone du projet éloignée et sans ressource pour eaux.

Perturbations possibles des espèces dans leurs fonctions vitales (reproduction, repos, alimentation...):

.....

Pas à notre connaissance

5 Conclusion

Il est de la responsabilité du porteur de projet de conclure sur l'absence ou non d'incidences de son projet.

A titre d'information, le projet est susceptible d'avoir une incidence lorsque :

- Une surface relativement importante ou un milieu d'intérêt communautaire ou un habitat d'espèce est détruit ou dégradé à l'échelle du site Natura 2000
- Une espèce d'intérêt communautaire est détruite ou perturbée dans la réalisation de son cycle vital

Le projet est-il susceptible d'avoir une incidence ?

NON : ce formulaire, accompagné de ses pièces, est joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

OUI : l'évaluation d'incidences doit se poursuivre. Un dossier plus poussé doit être réalisé. Ce dossier sera joint à la demande d'autorisation ou à la déclaration, et remis au service instructeur.

A (lieu) **AGHIONE**

Signature :

Le (date) : **7 novembre 2013**



PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

Où trouver l'information sur Natura 2000 ?

- Consultez) sur le site internet de la DREAL Corse la brochure natura 2000 (janv 2010) (valable pour toutes les autres régions
- Visitez le site internet Portail Natura 2000 : <http://natura2000.environnement.gouv.fr/regions/departements/DEPFR832.html>
- Aidez-vous du site internet de l'INPN (Inventaire national du patrimoine naturel) : <http://inpn.mnhn.fr/isb/naturaNew/searchNatura2000.jsp>

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

★ *Site du Projet*

Site FR 9400580

FR9400580 - Marais del Sale, zones humides périphériques et forêt littorale de Pinia

Site de la directive "Habitats, faune, flore"



Situé à 2,99km du projet

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

FR9410098 - Urbino
Site de la directive "Oiseaux"



Situé à 1,65km du projet

PRÉFECTURE DE LA RÉGION CORSE

FR9402014 - Grand herbier de la côte orientale
Site de la directive "Habitats, faune, flore"



Situé à 5,1km du projet

Annexe 2



**Recensement des tortues d'Hermann
(*Testudo hermanni*) sur le terrain d'accueil
d'un projet d'aménagement de la Cave
coopération d'Aghione sur une superficie de
2 ha sur la commune d'Aghione (20270)**



*S.A.R.L. Endemys
Cabinet d'études et de conseils Environnement
& Développement local*

*Espace Maria Julia 20218 Ponte Leccia (France, Corse)
Tel : +33(0)617 150 478
E-mail : moneglia@endemys.com
Web : <http://www.endemys.com>*

*SARL au capital de 2000 euros
R.C.S. BASTIA 513 830 919
SIRET : 513 830 919 00017
Code NAF : 7120B*

18 mai 2017

Sommaire

1	Description du site d'étude.....	3
2	Protocole de recensement des tortues d'hermman.....	5
3	Resultat du recensement et discussion	7

Liste des figures

Figure 1.	Localisation géographique de la zone d'étude (1/2).....	3
Figure 2.	Localisation géographique de la zone d'étude (2/2).....	4
Figure 3.	Périmètre d'étude	4
Figure 4.	Localisation de l'observation d'un individu de tortue d'Hermann.....	7
Figure 5.	Milieus défavorables à la tortue d'Hermann.....	9

1 DESCRIPTION DU SITE D'ETUDE

La zone d'étude se situe au sein de la parcelle n°403 accueillant les locaux de la société « Les vigneronns d'Aghione ». La zone d'étude se situe en bordure de l'infrastructure. La parcelle se situe en bordure de la RT10.

Au sein du site, on note la présence de milieux naturels représentées par des milieux ouverts (prairies), des milieux semi-ouverts à fermés (boisements d'eucalyptus avec présence de maquis haut).

Rappelons la présence de milieux artificialisés jouxtant la zone d'étude (présence des hangars de la société « Les vigneronns d'Aghione », habitations et RT10).

cf. Figure 1. Localisation géographique de la zone d'étude (1/2), Figure 2. Localisation géographique de la zone d'étude (2/2), Figure 3. Périmètre d'étude.



Figure 1. Localisation géographique de la zone d'étude (1/2)



Figure 2. Localisation géographique de la zone d'étude (2/2)



Figure 3. Périmètre d'étude

2 PROTOCOLE DE RECENSEMENT DES TORTUES D'HERMMAN

La méthodologie utilisée pour le recensement des tortues d'Hermann est celle mise en place par le laboratoire d'Écologie et Biogéographie des Vertébrés de l'École Pratique des Hautes Études-Sorbonne (EPHE). Marc CHEYLAN de l'EPHE de Montpellier, en collaboration avec divers spécialistes, a mis en place ce protocole de suivi simple, robuste sur le plan statistique et parfaitement reproductible.

Il s'agit de ce protocole, reconnu et utilisé par la DREAL Corse, que nous avons mis en place, et décrit ci-dessous.

Surface à prospecter et temps de prospection :

La prospection se déroule sur un quadrat d'une superficie de 3 hectares. Sur le quadrat, ont été effectués 3 passages d'une heure par une personne (A.-M. Pastinelli, spécialiste sur la tortue d'Hermann du bureau d'études ENDEMYS).

Précautions prises pour réduire les sources de variation :

Les conditions météorologiques influent fortement sur l'activité des tortues. Il convient de ne faire les comptages que par faible nébulosité (temps ensoleillé ou faiblement nuageux), avec un vent faible de préférence inexistant, et une température conforme à l'activité des tortues (entre 20 et 35°C de température ambiante). L'encombrement végétal détermine la visibilité des tortues par l'observateur et une sous-évaluation du nombre de tortues sur le site est possible. Afin de fournir une indication sur les difficultés de découverte des animaux, nous notons la distance séparant l'observateur des tortues recensées. La vitesse de progression de l'observateur doit être lente, correspondant à une marche de type promenade, avec une attention visuelle soutenue (exploration méthodique du sol de part et d'autre dans le sens de la marche).

Nombre de tortues vues sur le site :

Sur le quadrat prospecté, nous notons le nombre de tortues différentes observées. Chaque tortue est marquée individuellement afin d'éviter les doubles comptages. Nous obtenons ainsi un nombre minimum de tortues différentes observées sur le quadrat. A l'aide d'un GPS (@GARMIN) et du logiciel SIG (@ArcView), les tortues recensées sont localisées et reportées sur une carte.

Structure démographique :

Une mesure utile pour mesurer un changement d'état (déclin ou stabilité de la population) dans le cadre d'un suivi sur le long terme, consiste à évaluer la stabilité démographique de la population. En général, les populations déclinent lorsque les recrutements (naissances) ne compensent plus les départs (mortalités). Cela se traduit par des structures démographiques déséquilibrées, pauvres en individus jeunes. La mesure de la taille des tortues suffit pour mesurer de telles évolutions (déduction d'une certaine proportion de jeunes dans la population). La mesure de la taille de la carapace (dossier) est suffisante dans le cadre de

cette étude. Le comptage des lignes de croissance cornées donne également une bonne mesure des âges, mais elle demande une certaine expérience. C'est pourquoi, il est préférable de répartir les individus en 3 classes d'âges générales (Juvénile, Jeune Adulte et Vieil Adulte) en fonction des critères physiques simples, facilement identifiables, sur la base des codes et critères d'identification. Le sexe mâle (noter M) ou femelle (F) des individus trouvés est également relevé. Pour les jeunes individus de moins de 5 ans et 11 centimètres environ, le sexe n'est pas discernable. Ces derniers sont notés en immature (Imm).

Type d'activité :

Le comportement d'un individu peut être associé à un signe de bonne santé, ou non, de lui-même et indirectement par l'environnement dans lequel il évolue. Aussi, il est noté au cours de la prospection le type d'activité de l'individu au moment de sa découverte.

Traces de blessures :

Les traces de blessures sur les tortues sont souvent liées à un usage humain du site (chiens, machines agricoles, feu...). Elles sont le reflet d'un impact sur la population de tortues, pouvant sur du plus ou moins long terme, aboutir à sa raréfaction, voire sa disparition.

Nature du biotope :

Nous notons le type de biotope de l'endroit où a été contacté un individu. Une attention particulière est également portée à l'usage humain du terrain. Ce qui permet d'évaluer la sensibilité anthropique du site sur la population de tortue d'Hermann.

Calendrier des relevés de terrain :

Les trois prospections de terrain se sont déroulées les 19, 28 avril et 5 mai 2017.

3 RESULTAT DU RECENSEMENT ET DISCUSSION

Au cours des 3 prospections, seul un individu de tortue d'Hermann a été observé au sein de la parcelle d'étude. Il s'agit d'un vieil adulte mâle. cf. Figure 4. Localisation de l'observation d'un individu de tortue d'Hermann.



Figure 4. Localisation de l'observation d'un individu de tortue d'Hermann

Suite aux trois passages de recensement, nous avons pu obtenir une densité horaire et une densité relative¹ de la population de tortue d'Hermann au sein de la zone d'étude (cf. tableau suivant).

Tableau I. Effectifs et densité horaire

Nombre de tortue Passage 1	Nombre de tortue Passage 2	Nombre de tortue Passage 3	Nombre de tortue total observé	Densité horaire (ind/h)	Densité relative (ind/ha)
0	0	1	1	0,3	3,67

La parcelle d'étude accueille donc une population de tortue d'Hermann avec une faible densité (moins de 5 individus par hectare). Il s'agit probablement d'individus occupant les lisières et zones semi-ouvertes des boisements d'eucalyptus du secteur. Notons tout de même que cette population est relativement isolée vis à vis des populations voisines (population de Ghisonaccia). En effet, le site est entouré de milieux peu propices à la présence de tortues d'Hermann et qui peuvent former des barrières écologiques :

- milieux totalement fermés (boisement d'eucalyptus avec maquis haut et très dense) au nord,
- milieux artificialisés (hangars, RT10 avec habitations) au sud et à l'est,
- milieux agricoles avec présence de grandes surfaces ouvertes avec insuffisamment d'abris pour les tortues ainsi que de plantations (absence de mosaïques d'habitats) à l'ouest, au sud et à l'est.

cf. Figure 5. Milieux défavorables à la tortue d'Hermann

¹ Calculs de densités issus des rapports du CEN Corse « Inventaire de la tortue d'Hermann en Corse de 2006 à 2011 »

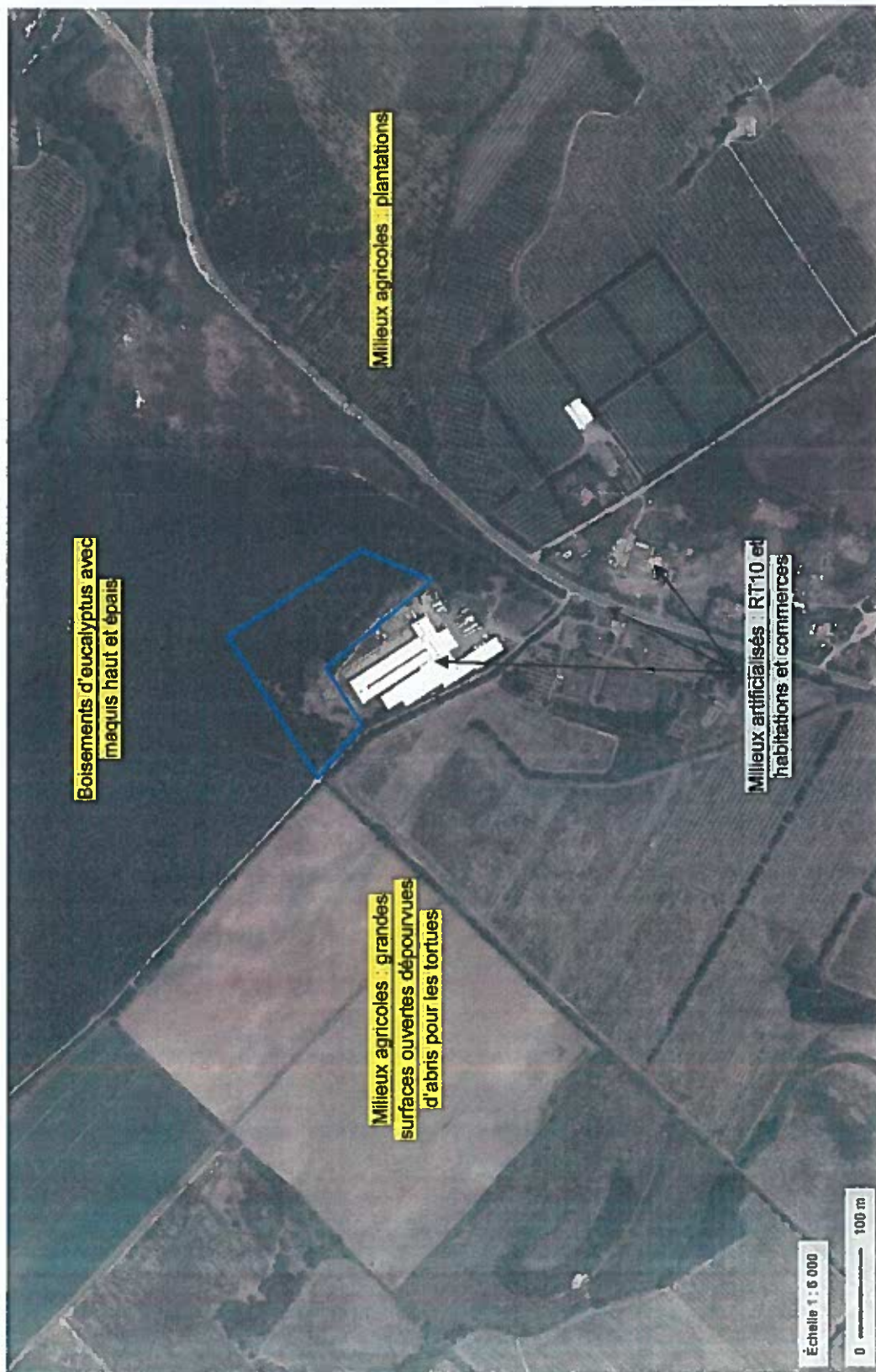


Figure 5. Milieux défavorables à la tortue d'Hermann

The first part of the document discusses the importance of maintaining accurate records of all transactions. It emphasizes that every entry, no matter how small, should be recorded to ensure the integrity of the financial data. This includes not only sales and purchases but also expenses and income.

The second part of the document provides a detailed breakdown of the company's revenue for the quarter. It shows that sales have increased by 15% compared to the previous quarter, which is a positive sign for the business. However, it also notes that the cost of goods sold has increased proportionally, which has resulted in a lower profit margin.

The third part of the document discusses the company's expenses. It highlights that while some fixed costs remain constant, variable costs have increased due to higher production levels. This suggests that the company is operating at a higher capacity, which is a good indicator of growth.

The final part of the document provides a summary of the overall financial performance. It concludes that the company has achieved a steady increase in sales and is well-positioned for continued growth in the coming quarters. However, it also identifies areas for improvement, such as reducing the cost of goods sold and optimizing the expense structure.



Annexe 3



SELARL CORSEXPERTISES

Hubert AUDEVAL

Expert Forestier Agréé

Expert Judiciaire près la cour d'Appel de Bastia

Filitosa - 20140 SOLLACARO

Tel : 06 09 39 04 05 - Mail : contact@corsexpertises.com

RAPPORT D'EXPERTISE

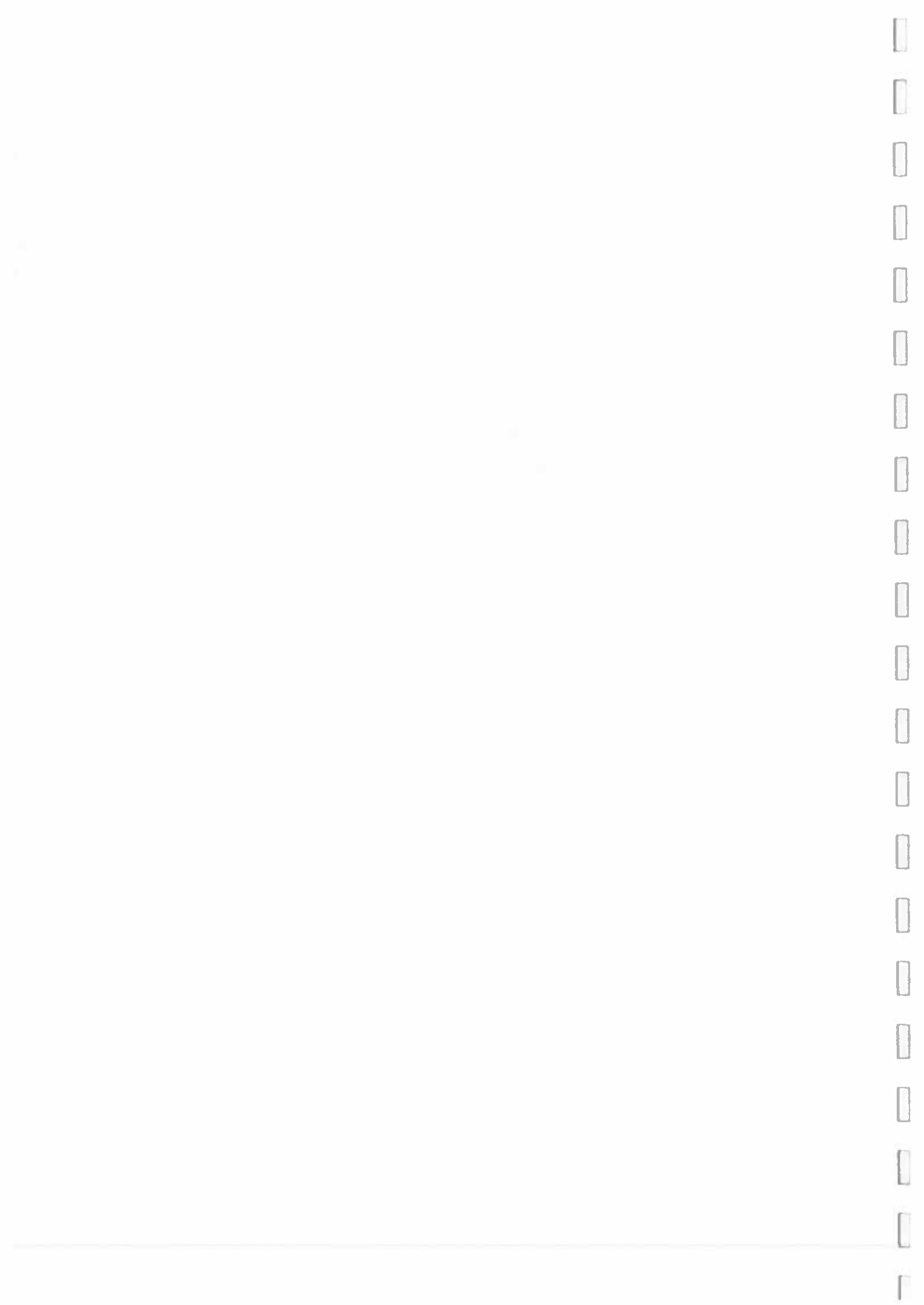
Nous soussigné, Hubert AUDEVAL, Expert Forestier Agréé, membre du Conseil National de l'Expertise Foncière, Agricole et Forestière, Expert Judiciaire près la Cour d'Appel de Bastia, à Filitosa, 20140 SOLLACARO,

Agissant à la requête de Monsieur Jean Baptiste CASSAN, représentant la cave coopérative d'Aghione - 20240 GHISONACCIA,

Certifions nous être rendu le 8 novembre 2016, commune de Ghisonaccia, sur la parcelle cadastrale B 404 partie,

Chargé de la mission suivante :

- I. Procéder à la description de la partie Nord-Est de la parcelle,
- II. En estimer la valeur,
- III. et dresser le présent rapport.



RAPPEL :

L'estimation d'un ensemble boisé est une opération délicate. Il convient, en effet, de réaliser :

- une analyse de la composition et de la structure des peuplements,
- une appréciation sur la qualité des produits et leurs débouchés possibles,
- une identification des scénarii de gestion,
- la réalisation de comptage, de cubage et d'inventaire afin d'estimer au mieux le matériel sur pieds.

Ce travail est complexe : il est en effet ardu d'estimer une forêt par comparaison, car les termes de comparaison sont rares et difficiles d'utilisation, tant les facteurs d'analyse sont multiples et spécifiques. De même, l'estimation d'une forêt par son revenu, approche qui peut s'avérer simple, n'en est pas moins fort délicate à appliquer. Souvent, il conviendra d'utiliser simultanément plusieurs méthodes et d'en vérifier la cohérence.

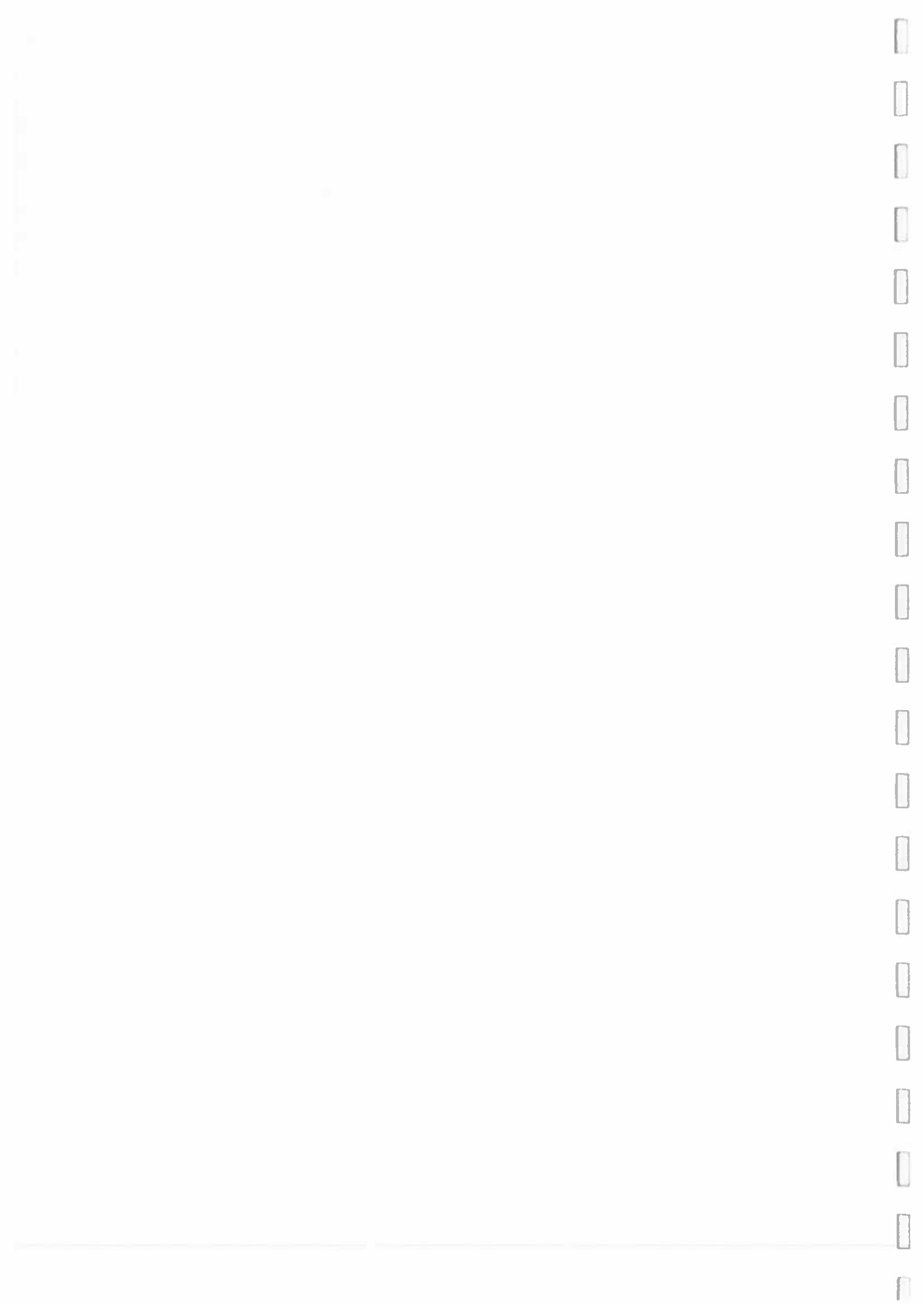
Valeur technique ou valeur vénale ?

Quels que soient la mission confiée et l'objet de l'expertise, l'estimation devra s'appuyer sur la valeur technique de la forêt, d'après les seuls critères quantifiables liés à la production, les revenus locatifs, l'exploitation et la gestion de la forêt, consignés dans le plan de gestion, sauf directives particulières du donneur d'ordre. Cette valeur économique constitue le socle de toute expertise. Elle correspond à la somme des éléments suivants :

- le sol ou foncier,
- les bois estimés en valeur de stock, de réalisation ou en valeur d'avenir,
- le capital loyer, (capital générant l'équivalent d'un loyer annuel si location (chasse...)),
- les éléments divers (étangs, ...).

Suivant les missions, des éléments particuliers pourront être pris en compte.

En matière d'estimation patrimoniale, c'est la valeur vénale qu'il convient de retenir. Il apparaît alors souhaitable d'effectuer des tests de cohérence par rapport à la valeur financière. Tests qui permettront de situer le niveau de rentabilité du bien forestier (valeur escomptant les revenus nets futurs à un taux financier préfixé). Cette valeur patrimoniale sera demandée ou recherchée en



cas de succession, donation, partage, impôt sur la fortune ou évaluation quinquennale de l'actif forestier pour les institutionnels.

En matière d'estimation en vue d'expropriation, c'est la valeur vénale qui est retenue face aux tribunaux. Comme pour l'estimation de dommages, il conviendra d'apprécier les dommages au surplus, les troubles d'aménagement et l'indemnité de réemploi...

En matière d'estimation en vue d'une transaction, c'est la valeur vénale qui est retenue. Il apparaît là aussi souhaitable d'effectuer des tests de cohérence par rapport à la valeur financière. Ils auront le mérite de situer l'investissement forestier par rapport à d'autres placements.

Les écarts enregistrés entre la valeur technique et la valeur vénale peuvent être parfois importants. Ainsi, après à la crise de l'immobilier des années 90, les parcelles forestières se vendaient généralement entre 10 et 20 % en dessous des valeurs techniques. Actuellement, le marché immobilier, plutôt actif dans la plupart des régions, situe les transactions entre 10 et 25 % au-dessus des valeurs techniques.

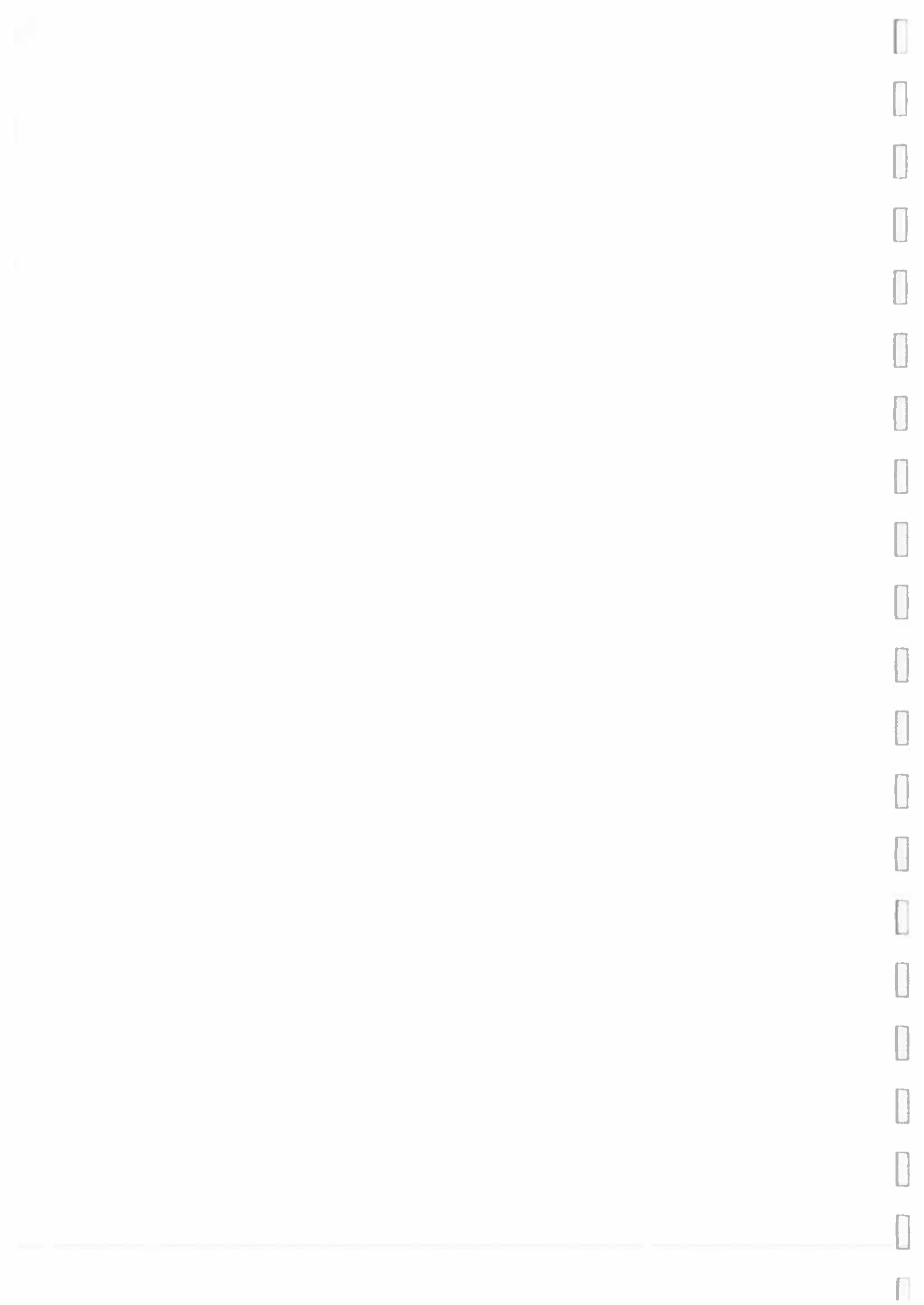
NOTE METHODOLOGIQUE :

Toutes les parcelles objets de l'expertise ont été parcourues dans leur ensemble.

Elles ont ensuite été caractérisées suivant les grands axes exposés, afin d'en permettre la valorisation.

En la circonstance, aucun inventaire n'est réalisé et seule une estimation à vue des peuplements servira de base à l'estimation.

Il est ici nécessaire de rappeler que la présente expertise a pour objet une estimation et que la valeur attribuée est une valeur vénale qui ne représente donc pas un prix ferme de vente. Ce dernier est en effet conditionné par la loi de l'offre et de la demande qui demeure un critère subjectif.



VALORISATION :

Comme indiqué ci-dessus, la valeur d'une parcelle est déterminée par les facteurs suivant :

- le sol ou foncier,
- les bois estimés en valeur de stock, de réalisation ou en valeur d'avenir,
- le capital loyer, (capital générant l'équivalent d'un loyer annuel si location (chasse...)),
- les éléments divers (étangs, ...).

La valeur du sol ou foncier tient compte des éléments suivants :

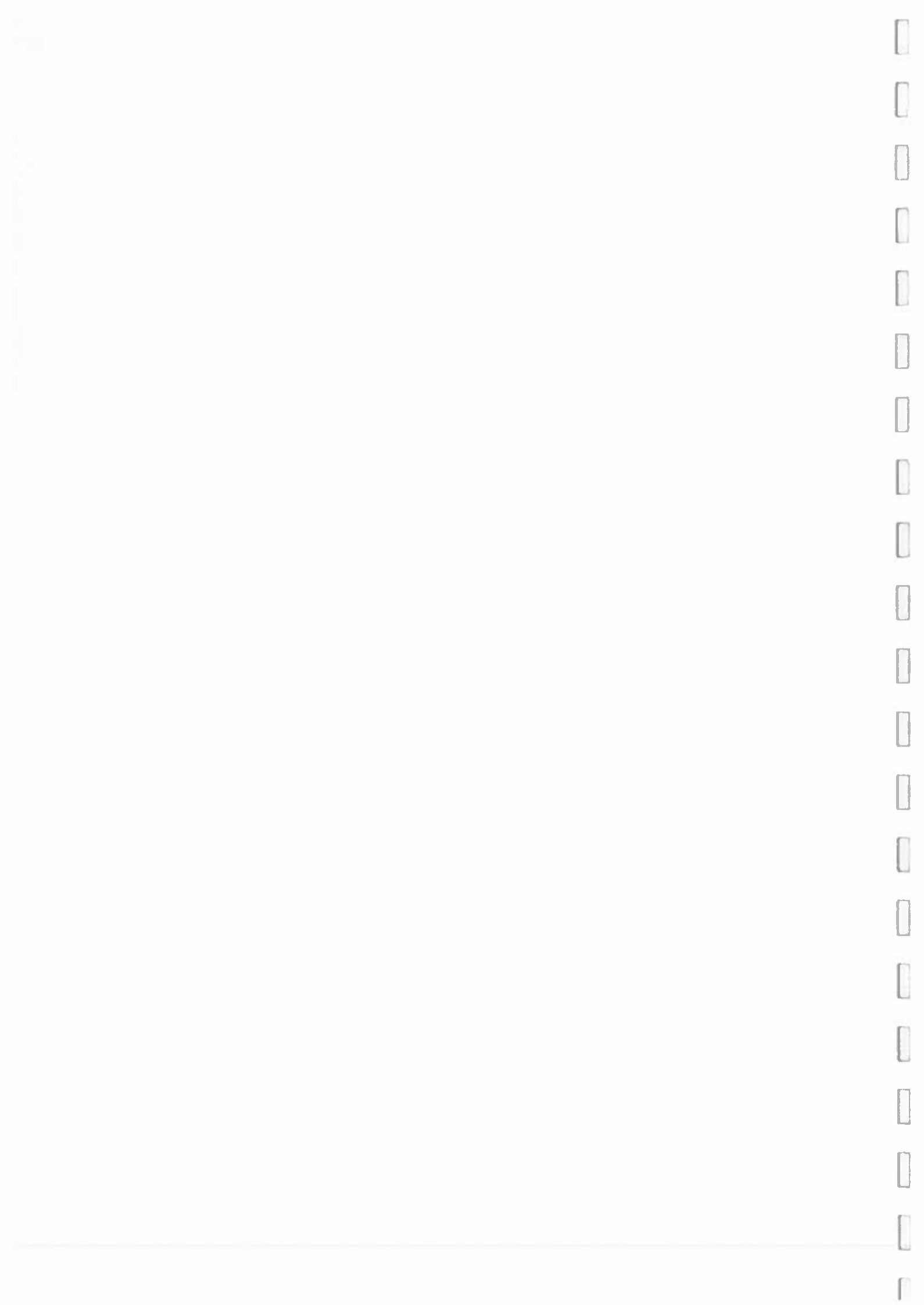
- l'accessibilité (route ou chemin permettant d'accéder jusqu'à la parcelle),
- la pénétrabilité (route, chemin et ou sentier permettant d'accéder au cœur de la parcelle),
- les contraintes d'exploitations (pente en travers, blocs rocheux...),
- la classe de fertilité (profondeur des sols, réserve utile...).

Pour les peuplements, l'estimation sera réalisée selon deux méthodes distinctes :

- soit en valeur de stock ou de réalisation pour les peuplements ayant atteint l'âge ou le diamètre d'exploitabilité, selon leur volume et leur qualité,
- soit en valeur d'avenir pour les peuplements plus jeunes n'ayant pas atteint, au jour de l'estimation, une valeur marchande optimum.
 - pour les peuplements formés naturellement, dans lesquels aucun investissement significatif n'a été réalisé, nous appliquerons la formule d'escompte suivante :

$$V = \frac{C}{(1 + t)^{n-n'}} \quad \text{dans laquelle :}$$

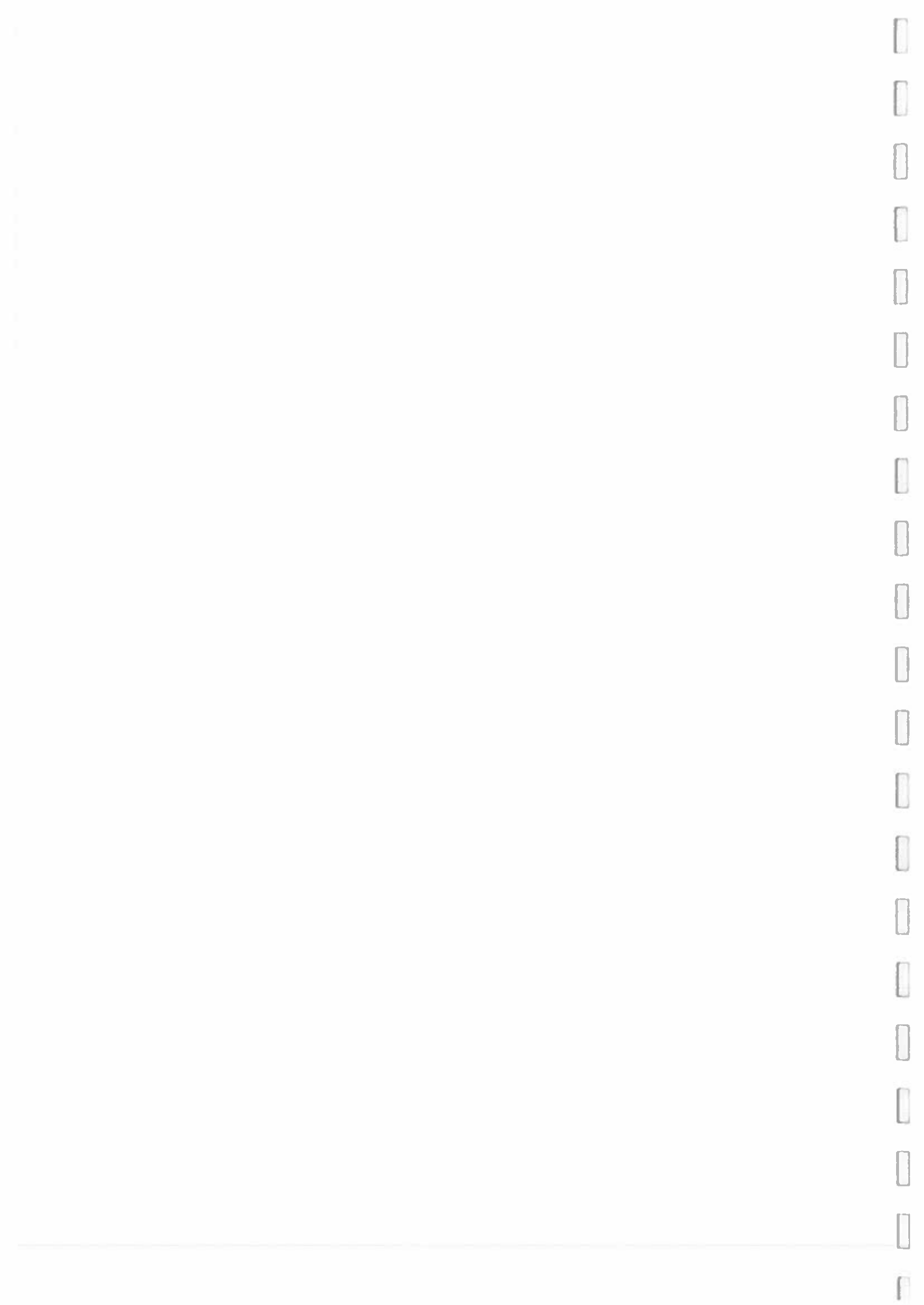
V = valeur d'avenir à l'âge n', C = revenu final escompté, n' = âge au jour de l'estimation,
t = taux de fonctionnement du peuplement, et n = âge d'exploitabilité.



- o pour les peuplements ayant nécessité des investissements tels que plantation, entretiens, élagages, traitements, etc., s'appliquera alors la formule suivante, dite de SCHAEFFER :

$$V = (F + CA)(1 + t^{m-1}) + \sum_{i=1}^m \frac{Di}{(1 + t)^i} \text{ dans laquelle :}$$

F = valeur du sol, CA = capital d'administration, t = taux interne de rentabilité, m = âge du peuplement, Di = dépenses de création et entretiens, i = année des dépenses ci-dessus.



DESCRIPTION :

Parcelle B n° 404 partie Nord-Est – 2 ha 43 a 00 ca :

Située sur un plateau, cette partie de parcelle est située à proximité d'une route goudronnée, sans accès interne.

Cette parcelle dont la pente est nulle présente une classe de fertilité moyenne à très moyenne avec une réserve utile faible.

Le peuplement présent est un taillis d'eucalyptus, issu des campagnes de plantations IFN des années 1960-1970 et, à priori, régulièrement exploités, (à minima une fois).

Cette parcelle a fait l'objet d'un incendie en 2007 (sources Prométhée, base de données officielle pour les incendies de forêts dans la zone méditerranéenne française).

La dynamique du peuplement est faible.

Compte tenu de ce qui précède, ce peuplement sera estimé en valeur de réalisation, sa dynamique ne s'inscrivant pas dans un développement normal, du fait de la fertilité des sols et des aléas survenus, il est possible de considérer ce peuplement comme le peuplement final de la parcelle.

Les caractéristiques dendrométriques sont les suivantes :

Densité : environ 1100 tiges/ha.

Diamètre : 75 % des tiges présentent un diamètre moyen inférieur à 10 cm,
20 % des tiges présentent un diamètre moyen entre 10 et 20 cm,
5 % des tiges présentent un diamètre moyen supérieur à 20 cm.

Hauteur : les tiges dont les diamètres sont inférieurs à 20 cm présentent des hauteurs totales moyennes d'environ 12 mètres,
les tiges dont les diamètres sont supérieurs à 20 cm présentent des hauteurs totales moyennes d'environ 20 mètres.

Compte tenu de ces caractéristiques, les volumes de bois présents sur la parcelle peuvent être ventilés de la manière suivante :

Bois de chauffage : toutes les tiges inférieures à 10 cm, soit un volume d'environ 40 m³,

Bois d'industrie : toutes les tiges supérieures à 10 cm, soit un volume d'environ 170 m³.



Le prix du sol pour cette parcelle selon, les chiffres publiés par la SAFER de Corse en 2015, et en tenant compte des aides et frais de défrichage, peut-être arrêté à la somme de 4 110 €/ha.

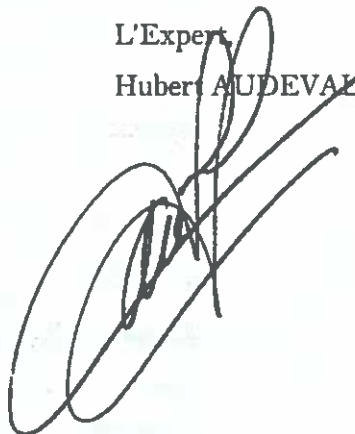
La valeur du bois au regard des volumes et qualités mentionnées peut-être arrêtée à la somme de 1600 € pour l'ensemble de la parcelle.

Soit une valeur, estimée, retenue pour cette parcelle de : $(4\ 110 * 2,43) + 1\ 620 = 11\ 607\ €$

Le présent rapport établi en 2 exemplaires sur 7 pages et ses annexes est clos en notre cabinet à Filitosa, le 10 novembre deux mille seize,

Pour valoir et servir ce que de droit.

L'Expert
Hubert AUDEVAL





SCP MARTINI GEOMETRE

UFFIZIU DE ARCHITETTURA
CANTONE DE ACHIONE
VIA S. GIUSEPPE 10
07020 ACHIONE (VI) - ITALIA
TEL. 0746/481111 - FAX 0746/481112
E-MAIL: scp@martini-geometre.it



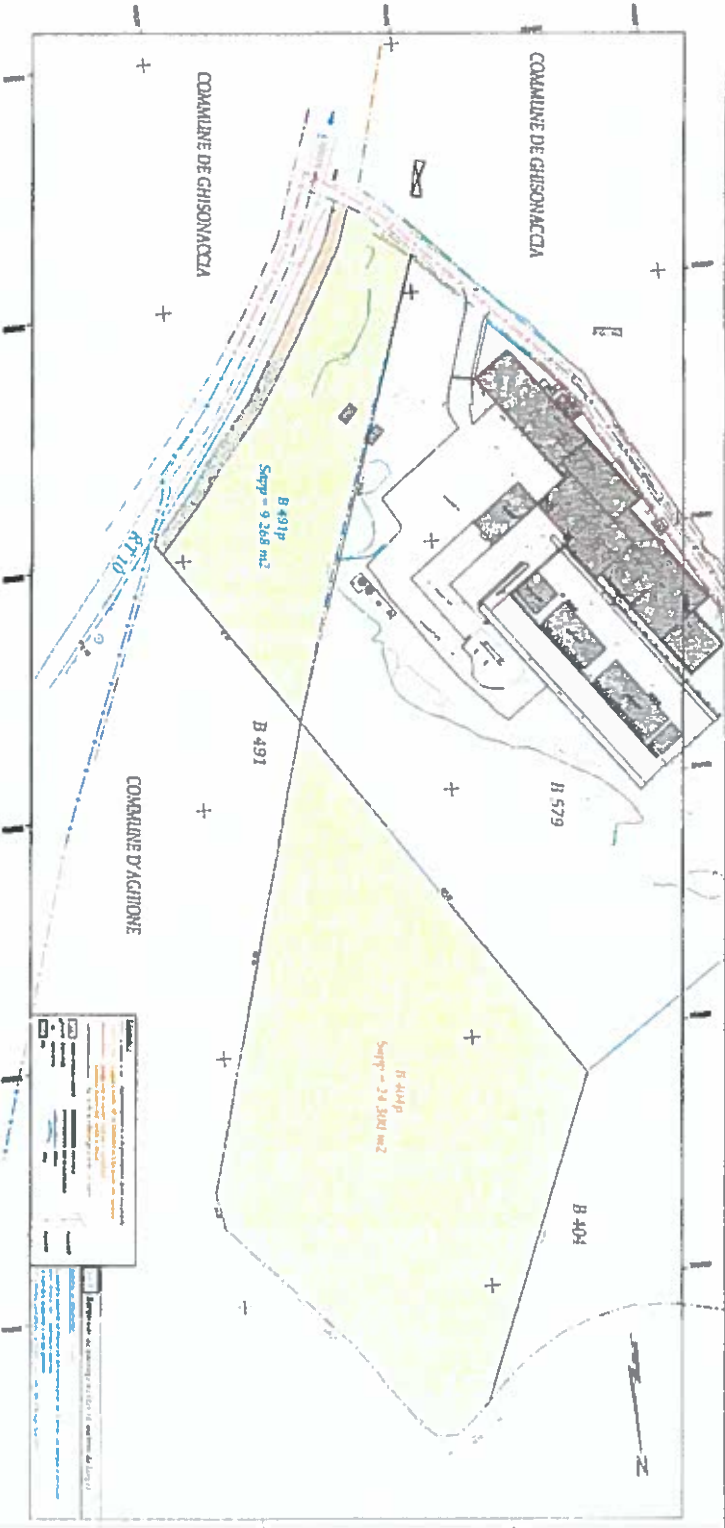
COMUNE: MARTINICA
COMUNE: ACHIONE
Via de ACHIONE
Folieda n° 00-00

PLAN DE DIVISION

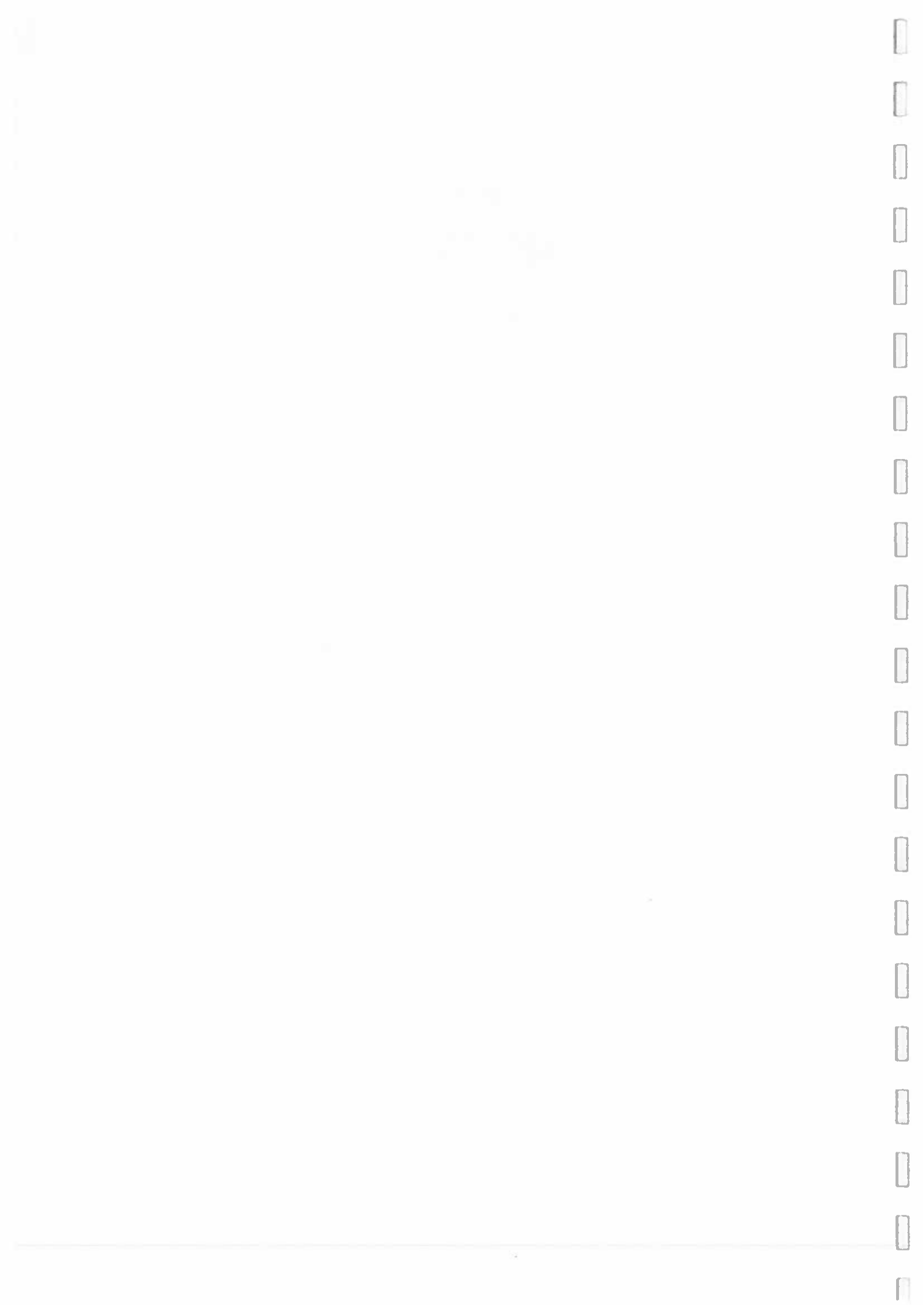


PROIEZIONE: UTM
COORDINATE: X=471000 Y=471000
SCALA: 1:1000
DATA: 10/01/2011

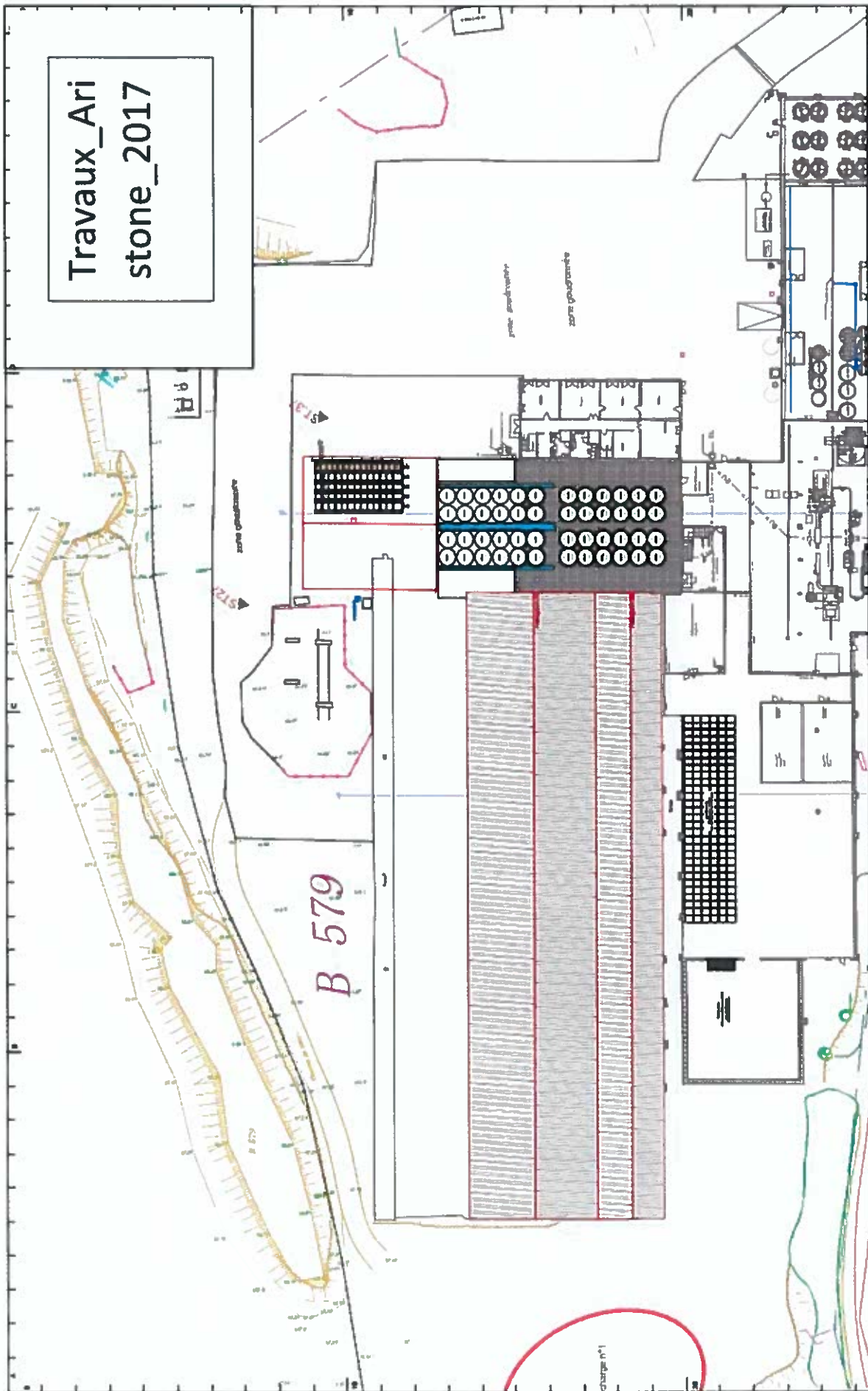
L'architetu de ar documentu de architetture assente per la agibilità originaria de Capetaru Espagnu
de l'uffiziu de architetture assente per la agibilità originaria de Capetaru Espagnu
de l'uffiziu de architetture assente per la agibilità originaria de Capetaru Espagnu



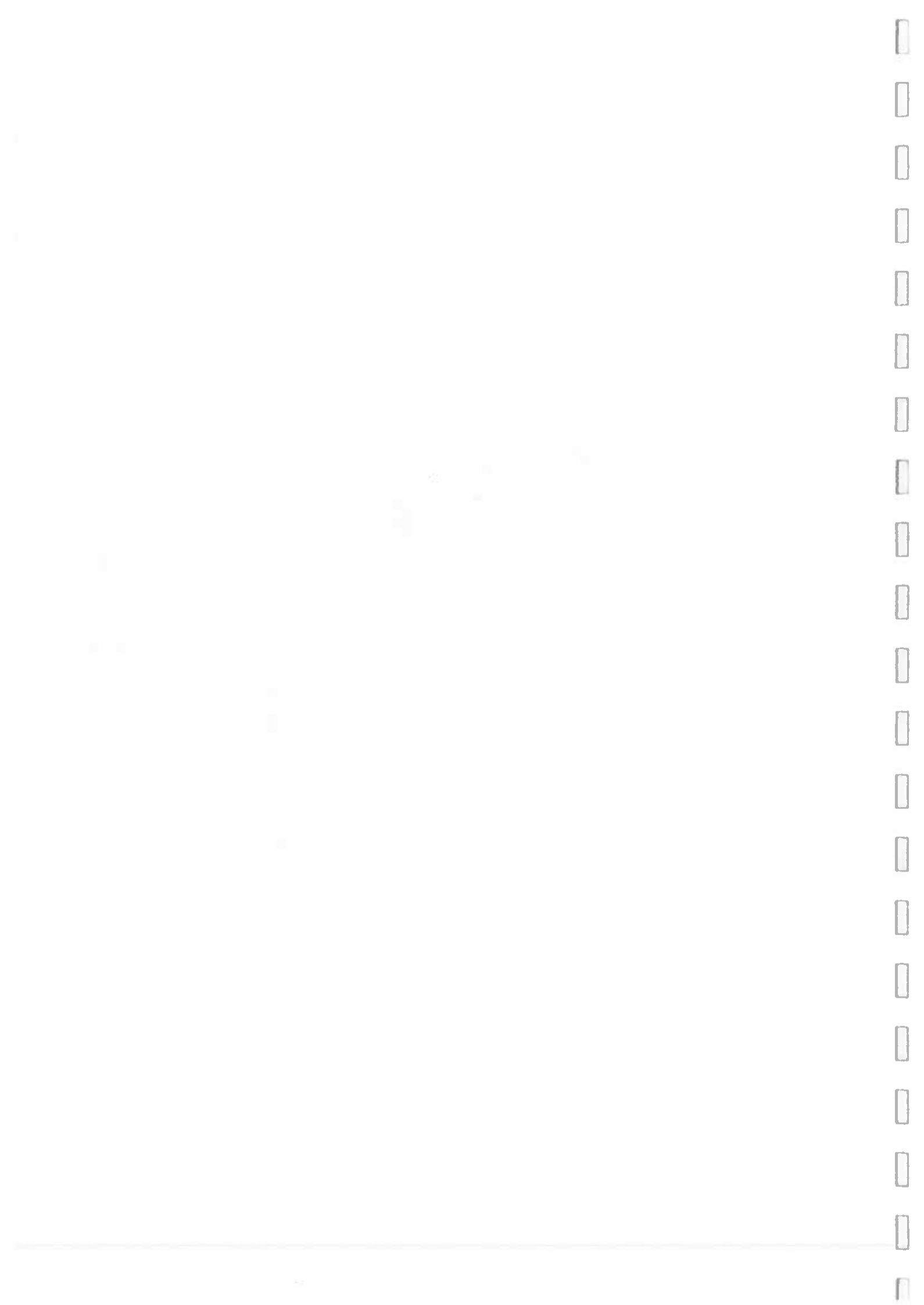
Legenda
Linea rossa: Confine di proprietà
Linea verde: Confine di comune
Linea blu: Confine di via
Linea nera: Confine di lotto
Linea grigia: Confine di area di riserva
Linea gialla: Confine di area di riserva
Linea magenta: Confine di area di riserva
Linea ciano: Confine di area di riserva
Linea viola: Confine di area di riserva
Linea marrone: Confine di area di riserva
Linea rosa: Confine di area di riserva
Linea arancione: Confine di area di riserva
Linea verde scuro: Confine di area di riserva
Linea verde chiaro: Confine di area di riserva
Linea verde molto chiaro: Confine di area di riserva
Linea verde quasi bianco: Confine di area di riserva
Linea verde invisibile: Confine di area di riserva



Travaux_Ari
stone_2017



	Maître d'ouvrage LES VIGNERONS D'AGHIONE 04 77 48 48 48 www.vigneronsdaghione.com		Projet Restructuration du site d'Aristone	Phase APD	Zone / volume TRANCHE 2017	N° : 14-02-04 Int : D M A J : 03/03/2017	10
	Maître d'œuvre Ingénieur Bénédict 04 77 48 48 48 www.ingevin.com						



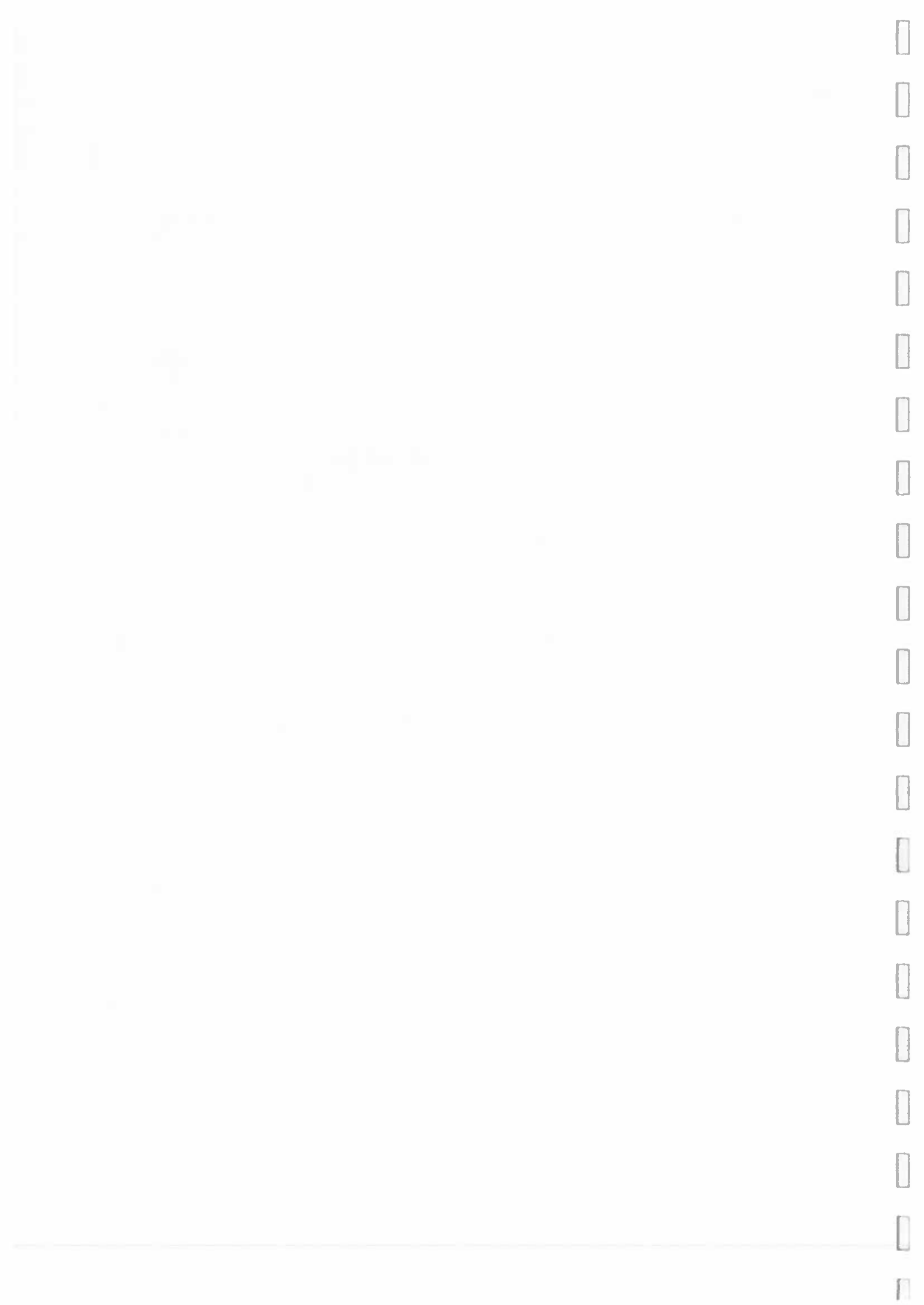
Travaux_Ari
stone_2018

B 579

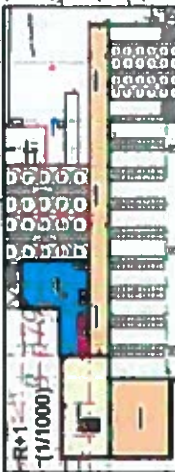
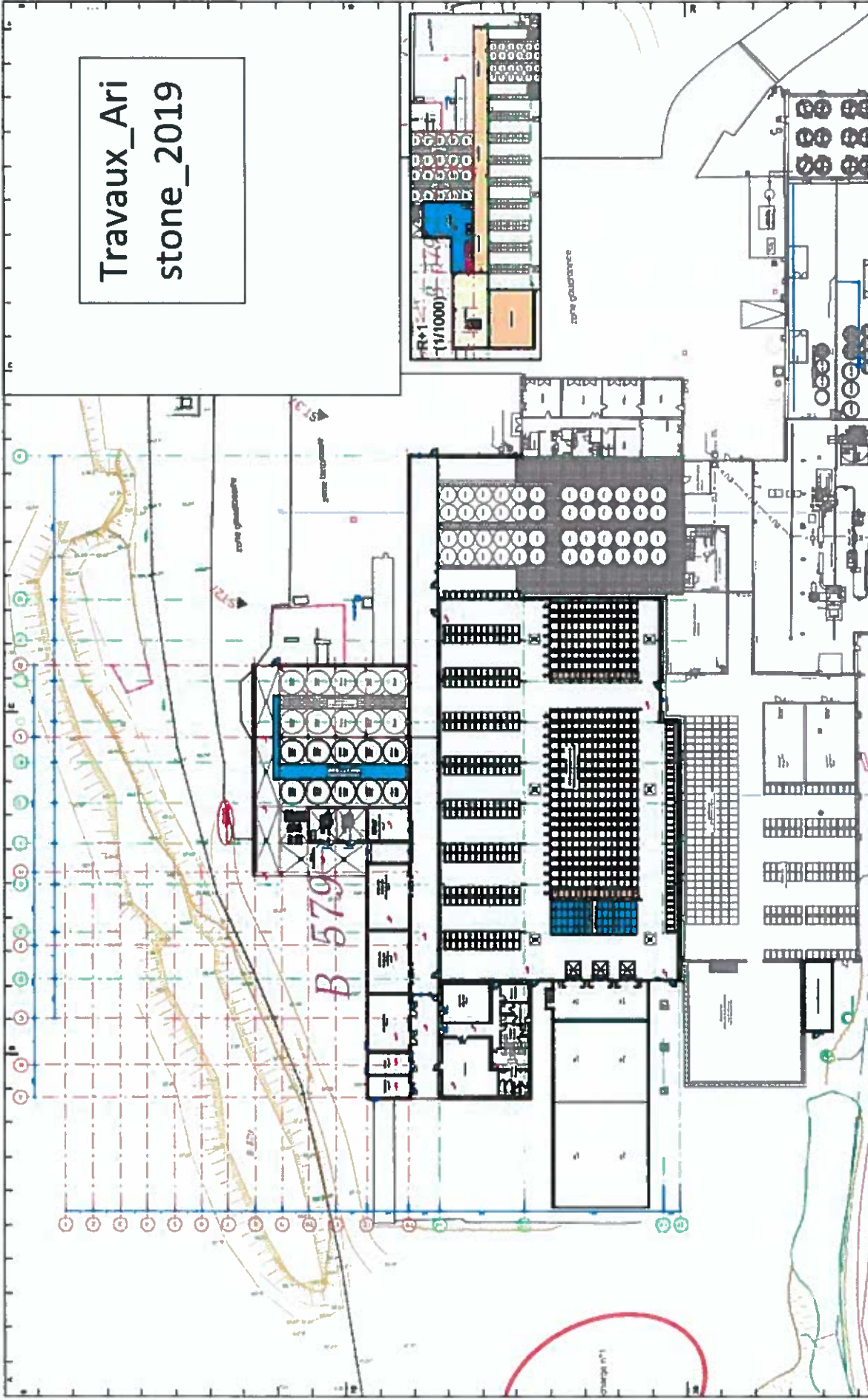
charge n°1

1er étage
2ème étage

N° : 14-06-014		Date : D		M A J le : 03/03/2007	
Projet		Phase		Echelle : 1:500	
Maître d'ouvrage		APD		TRANCHE 2018	
LES VIGNERONS D'YAGNONE 14110 YAGNONE		Restructuration du site d'Aristone		Zone 1/hauses	
Ingénieur Bachelard 14110 YAGNONE Tél : 03 54 72 22 22 E-mail : inge@bachelard.fr		ingévin l'ingénierie du 21 ^e siècle		Zone 1/hauses	
Ingénieur Langlois 14110 YAGNONE Tél : 03 54 72 22 22 E-mail : inge@langlois.fr					



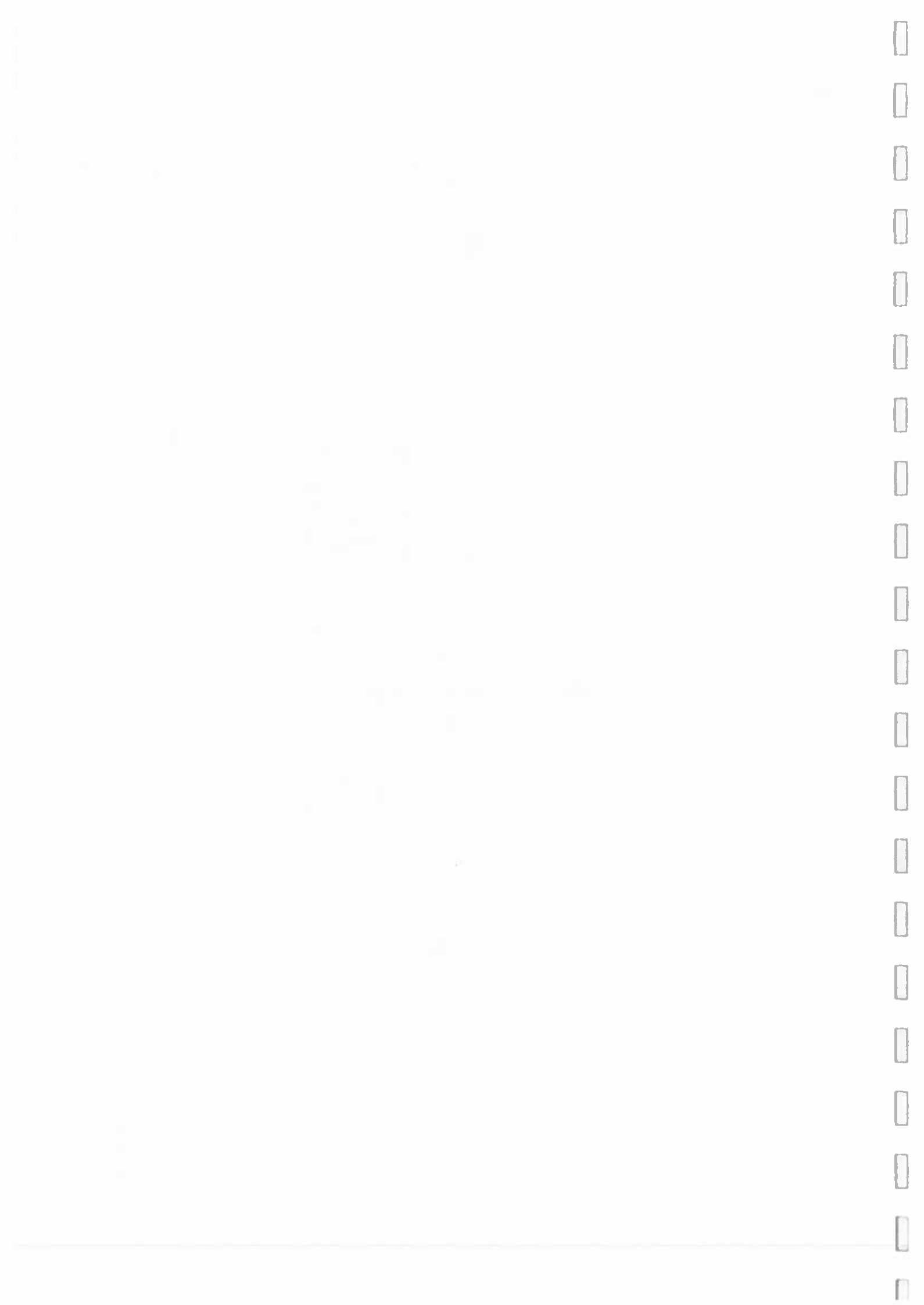
Travaux_Ari
stone_2019



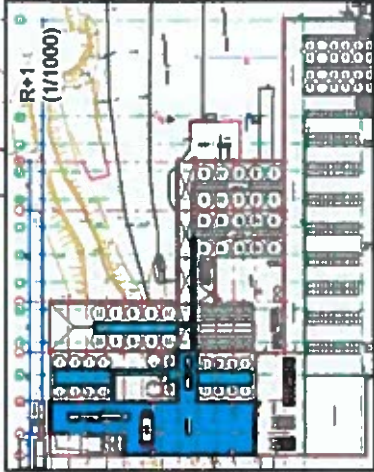
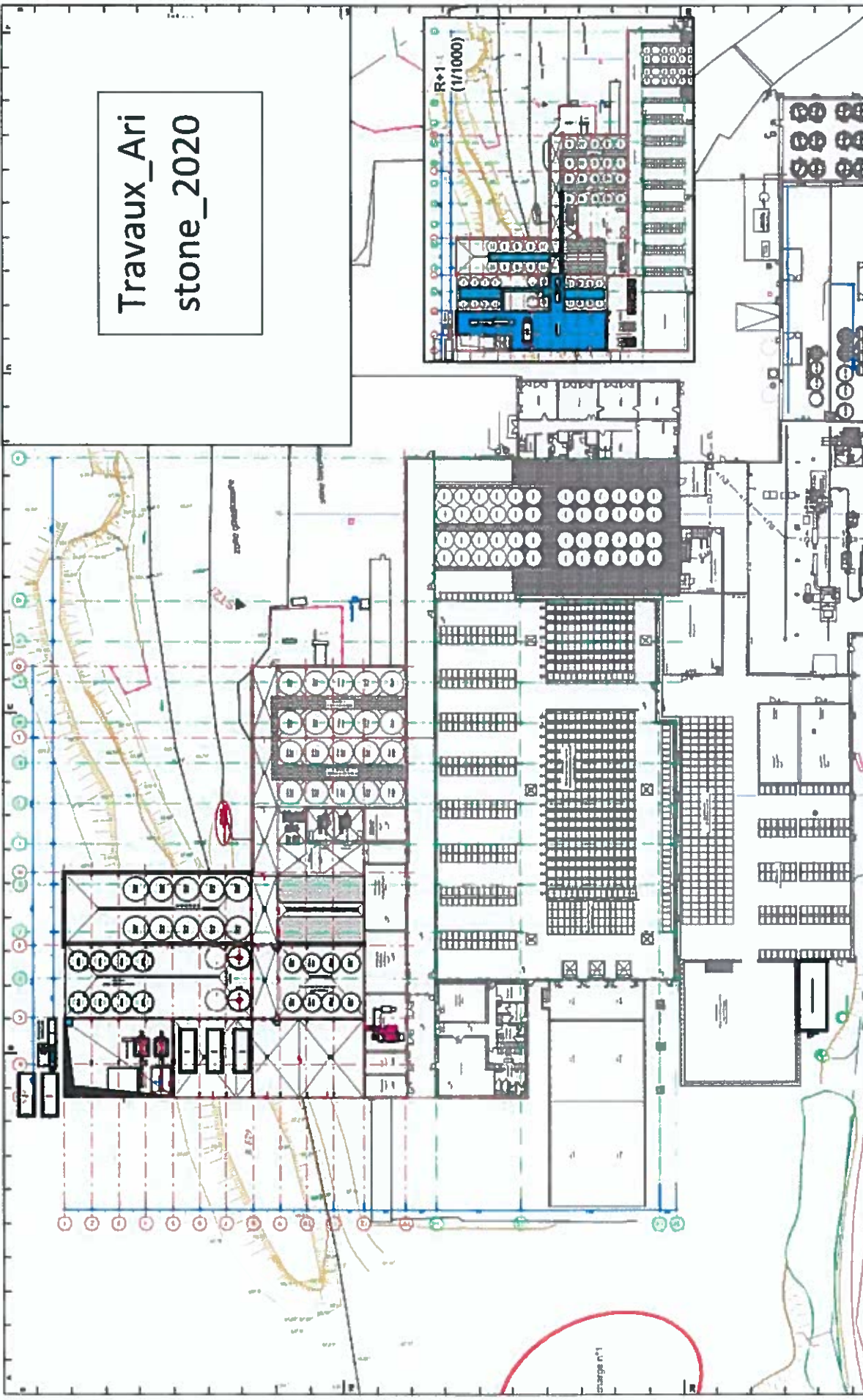
<p>ingévin Ingénierie du 21^e siècle</p>	<p>LES VIGNERONS D'ARISTONE</p>	<p>Projet</p>	<p>Phase</p>	<p>Tranche</p>	<p>Parcelle : P03</p>
	<p>LES VIGNERONS D'ARISTONE</p>	<p>Restructuration du site d'Aristone</p>	<p>APD</p>	<p>TRANCHE 2019</p>	<p>N° : 18-08-014</p>
	<p>LES VIGNERONS D'ARISTONE</p>	<p>Maître d'ouvrage</p>	<p>Maître d'œuvre</p>	<p>1:500</p>	<p>Int : D</p>

Ingévin Sud-Ouest
1041 rue de la République
44100 Nantes
Téléphone : 02 51 12 52 00
E-mail : inge@ingevin.com

Ingévin Languesnes
Rue de la République
44100 Nantes
Téléphone : 02 51 12 52 00
E-mail : inge@ingevin.com



Travaux_Ari
stone_2020



<p>Ingévin l'expertise du 21^e siècle</p>	<p>Ingévin Sud-Ouest 10111 rue de la Vallée 33100 Libourne Tél : 05 57 25 00 00 www.ingevin.com</p>	<p>Maitre d'ouvrage</p> <p> <p>LES VIGNERONS D'AGHIONE 10111 rue de la Vallée 33100 Libourne Tél : 05 57 25 00 00 www.lesvigneronsdaghione.com</p> </p>	<p>Projet</p> <p>Restructuration du site d'Aristone</p>	<p>Phase</p> <p>APD</p>	<p>Zone / mètre</p> <p>TRANCHE 2020</p>	<p>N° : 16-08-054</p>
	<p>Estimé : 1:500</p>					<p>Int : D</p>

Planche : P04

